

Le Plan d'action de Johannesburg

Guide pratique



**Sommet Mondial pour le
Développement Durable 2002**

S'appropriier les mesures et devenir
acteur du changement

Préface	5
Avant-Propos	7
De Rio à Johannesburg	9
L'objectif de cet ouvrage	12
LE PLAN D'ACTION DE JOHANNESBURG	13
1. Introduction	14
2. Elimination de la pauvreté	17
3. Modification des modes de consommation et de production non viables	22
Energie	24
Transports et aménagement du territoire	25
Déchets	26
Substances chimiques et déchets dangereux	26
4. Protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social	29
Eau douce	30
Océans	31
Prévention des catastrophes	32
Changements climatiques	32
Pollution atmosphérique	33
Agriculture	33
Désertification	34
Régions de montagne	34
Tourisme durable	36
Biodiversité et génie génétique	37
Forêts	37
Mines et métallurgie	38
5. Le développement durable à l'ère de la mondialisation	41
6. Santé et développement durable	45
7. Développement durable des petits Etats insulaires en développement	50
8. Initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique	53
9. Autres initiatives régionales	57
Développement durable en Amérique Latine et dans les Caraïbes	58
Développement durable en Asie et dans le Pacifique	58
Développement durable de la région de l'Asie occidentale	58
Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe	58
10. Moyens de mise en œuvre	60
Aide financière	61
Commerce	62
Transferts de technologies	63
Recherche scientifique	63
Education	64
Renforcement des capacités, information et participation	65
11. Cadre institutionnel du développement durable	67
Renforcement du cadre institutionnel du développement durable au niveau international	68
Renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable à l'échelon national	69
Un exemple parmi d'autres : Ce qu'a fait le canton du Jura...	72
Annexes	75
Déclaration du Millénaire	75
Déclaration ministérielle de Doha	75
Consensus de Monterrey	76
Stratégie fédérale 2002 pour le développement durable	77
Glossaire des sigles et abréviations	78

Préface de Pierre Kohler

Représentant des cantons au sein de la délégation suisse au Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg, ancien Ministre de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura



C'est en 2002, 10 ans après le Sommet de la Terre de Rio, que les pays du monde entier se sont réunis à Johannesburg fin août-début septembre afin de dessiner les prochaines étapes de ce qu'au Brésil ils avaient consacré sous le terme de développement durable. J'ai eu le privilège d'être désigné par le Conseil fédéral afin de représenter les cantons dans la délégation officielle et de participer à l'ensemble des négociations du Plan d'action de Johannesburg de même qu'aux nombreuses activités organisées notamment par la société civile. Aujourd'hui j'aimerais que chacun d'entre nous comprenne que l'avenir de notre Planète et de nos descendants est entre nos mains et dépend des décisions que nous prendrons ces prochaines années. La responsabilité de notre avenir est commune, mais différenciée pour reprendre ce principe de droit international qui peut aussi être décliné au niveau local tant il est pertinent sur le fond du problème.

Maintenant que l'effervescence de Johannesburg est retombée, il convient de mettre en œuvre des actions concrètes qui pourront permettre à nos sociétés de tendre vers le développement durable. En vertu du principe de subsidiarité, les cantons et les communes suisses peuvent faire beaucoup pour contribuer à atteindre les objectifs d'une société durable. À cette fin, **le canton du Jura leur offre un document de synthèse et de vulgarisation du Plan d'action adopté à Johannesburg** afin de leur "faciliter le travail", le langage onusien étant parfois complexe et redondant ! Et plus que jamais, je sens l'urgence de faire comprendre ce que signifie réellement le développement durable afin que chacun puisse se l'approprier et agir pour tendre vers une société plus équitable, une économie efficiente et un environnement préservé.

Et même si le développement durable est l'affaire de tous, cette brochure s'adresse particulièrement aux élus à tous les niveaux institutionnels et de toutes couleurs politiques confondues : c'est à eux que revient, dans un premier temps, la responsabilité de créer les conditions cadres permettant l'émergence d'actions durables. Une première attitude favorable porte un nom simple : la volonté politique. Elle peut prendre plusieurs formes : allouer de manière efficiente les deniers publics ; déposer des motions, des postulats, des questions pour proposer de mettre sur pied un Agenda 21 local, etc.

Plusieurs cantons, communes et régions suisses ont exprimé leur volonté politique d'agir pour tendre vers le développement durable. C'est notamment le cas du Canton du Jura qui a décidé d'ancrer le développement durable sur son territoire en commençant par l'intégrer dans le Plan directeur cantonal dès 1999. En 2001, il a lancé son Agenda 21 local sous le nom de Juragenda 21 pour faire écho à l'Agenda 21 adopté au Sommet de la Terre à Rio. Nous avons choisi de lui donner un fil conducteur "la promotion de la santé et la qualité de vie pour tous" pour qu'il soit plus lisible par tout un chacun. Le développement durable, pour un canton comme le nôtre, c'est l'occasion d'envisager notre manière de conduire les affaires publiques sous un autre angle : améliorer la transparence en associant la population aux décisions ; élargir le travail en synergie entre les différents départements et services de l'administration publique ; agir même si le doute scientifique est présent.

La Suisse est certes un petit pays par sa taille, mais elle peut acquérir de la grandeur par le poids de ses convictions et ainsi gagner le respect et l'estime d'autres pays. Nous avons pu le voir dans le cadre des négociations lors du Sommet mondial du développement durable. Aujourd'hui ne trahissons pas cette image et œuvrons tous ensemble au niveau local afin de nous inscrire sur la voie du développement durable!

Nous espérons que ce document, qui marque le premier anniversaire du Plan d'action de Johannesburg, vous donnera envie de faire "du développement durable" à votre niveau et contribuera ainsi à l'effort mondial qui devra être consenti ces prochaines décennies. L'idée fondamentale ici n'est pas d'être "les premiers de classe" ou de "montrer l'exemple". C'est plutôt en toute humilité et en pleine conscience du destin commun de l'humanité que nous devons agir, nous sommes tous sur le même bateau...

Delémont, 4 septembre 2003

René Longet, représentant des ONGs suisses d'environnement au sein de la délégation suisse au Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg, président d'equiterre

Natacha Litzistorf Spina, représentante des ONGs suisses d'environnement au sein de la délégation suisse au comité préparatoire IV du Sommet Mondial pour le Développement Durable, tenu à Bali en juin 2002, directrice d'equiterre

Ayant participé, comme représentante de la société civile, aux processus nationaux et internationaux qui ont mené en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, et en 2002 au Sommet pour le Développement Durable de Johannesburg, equiterre en a tiré un mandat clair: celui de participer à l'évolution, à l'opérationnalisation et à la concrétisation d'une notion essentielle, le développement durable. Essentielle, car elle permet de cadrer une dérive, une mondialisation qui laisserait la dimension économique seule avec elle-même; essentielle, car elle apporte précisément cette intégration indispensable de l'économique, du social et de l'environnemental, donc de l'éthique; essentielle, enfin, car elle vise à jeter des ponts entre besoins et moyens, homme et nature, Nord et Sud, aujourd'hui et demain. L'avenir du monde, on peut le dire sans emphase, est inscrit dans ces enjeux.

Le développement durable n'est pas un long fleuve tranquille, une activité d'ordre littéraire, mais un enjeu de transformation, qui exige de chaque individu, de chaque entité privée ou publique, associative ou étatique, à but lucratif ou à but idéal, de prendre sa part. Encore faut-il savoir ce que signifie cette part. C'est le but de cette publication, que de mettre à disposition de chacun, sous une forme commode à consulter, les décisions prises à Johannesburg et consignées dans le Plan d'action adopté le 4 septembre 2002 par l'ensemble des Etats, après quatre sessions du Comité préparatoire et dix jours de négociations ardues lors du Sommet.

Beaucoup d'encre a coulé sur le résultat du Sommet. De nombreux commentaires ont souvent été faits à partir de textes de seconde main. Pour d'aucuns, les acquis ne sont pas suffisants. Toutefois, ils répondent à ce qu'une négociation de portée mondiale permet aujourd'hui d'obtenir, après la pesée de chaque mot, de chaque expression. Il ne faut pas attendre de ce Plan d'action une réécriture complète des engagements pris à Rio et depuis. Au contraire, il s'agit d'une confirmation et d'une réaffirmation, centrée sur ce qui, aujourd'hui, est apparu à la communauté internationale comme particulièrement prioritaire. Dès lors, on ne s'étonnera pas que le texte soit un peu asymétrique, se réfère aux accords et engagements existants. Centré avant tout sur la mise en œuvre, il consigne de nombreux engagements chiffrés et des délais; il est bel et bien un appel à l'action.

Il est clair qu'adopter un Plan d'action ne veut pas encore dire passer à l'action, et c'est cela le défi qui nous est posé. La lecture des contenus du Plan d'action, tels qu'ils sont condensés dans la présente publication, permettra de voir où se situent les grands traits des décisions prises. Anticipons un peu: un premier point est l'affirmation de la primauté de la fixation d'un cadre de référence aux forces du marché. Puis nous trouvons comme fil rouge l'affirmation de la nécessaire prise en compte coordonnée des exigences économiques, environnementales et sociales. Puis nous trouvons la lutte contre la pauvreté, fléau qui frappe encore une part importante de l'humanité, sur fond d'épuisement et de mauvaise gestion des ressources non durables.

La clé de la réussite ou de l'échec du développement durable réside dans sa mise en œuvre effective, par les diverses catégories d'acteurs concernés, dans son intégration aux processus de prise de décision, à tous les niveaux, dans son appropriation par l'opinion publique. En ce sens, il nous offre la chance d'une mondialisation positive, encadrée et organisée, voulue et non subie. Si le présent ouvrage pouvait aider à cette intégration et à cette appropriation, nous aurions déjà fait un pas important dans la bonne direction.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) se tenait à Rio de Janeiro au Brésil, réunissant une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de 178 pays et 17'000 participants. La réunion, appelée aussi Sommet de la Terre, généra divers résultats: la *Déclaration de Rio Sur l'Environnement et le Développement*, une série de principes qui définissent les orientations d'un développement viable à long terme, l'Agenda 21, le programme d'action de référence en matière de mise en œuvre du développement durable, ainsi que la *Convention sur les changements climatiques*, la *Convention sur la diversité biologique* et les *Principes cadres sur la protection des forêts*.

Renforcer l'application de l'Agenda 21

En décembre 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies décida de s'engager pour la conduite d'une évaluation décennale de la CNUED en 2002, par le biais d'un nouveau sommet, en vue de dynamiser l'engagement mondial en faveur du développement durable et de s'assurer de l'équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales. L'évaluation se focaliserait sur les accomplissements et sur les domaines nécessitant davantage d'efforts en vue d'aboutir à des décisions orientées vers l'action.

Le Secrétaire Général de l'ONU souhaite que le second Sommet de la Terre réaffirme l'objectif de développement durable en des termes qui suscitent une grande compréhension et un large appui. C'est alors que le slogan du sommet fut lancé par l'Afrique du sud, pays hôte du sommet: "Humanité, planète et prospérité", reflétant les trois piliers de la durabilité. La réunion internationale devait aussi souligner l'importance des partenariats entre pays, ainsi qu'entre gouvernements et acteurs de la société civile (entreprises, ONGs, etc.), et le nécessaire engagement mutuel.

Selon le rapport du Secrétaire Général¹ au comité préparatoire du Sommet, l'objet de ce dernier n'était donc pas de renégocier l'Agenda 21, mais de renforcer son application en tenant compte des nouvelles tendances. Pour ce faire, la réunion devait aborder le phénomène de la mondialisation et de la marginalisation de nombreux pays en développement. Il devait également examiner le manque de progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté, la non-viabilité des modes de consommation et de production dans de nombreuses parties du monde et la difficulté à intégrer effectivement les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Cinq sujets prioritaires furent définis par le Secrétaire général des Nations Unies: Eau et assainissement, Energie, Santé, Agriculture, Biodiversité et gestion des écosystèmes.

¹ *Mise en oeuvre d'Action 21, rapport du Secrétaire général, comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, Deuxième session du 28 janvier au 8 février 2002, E/CN.17/2002/PC.2/7.*

Les mesures concrètes formant le *Plan d'action* devaient donc renforcer l'application de l'Agenda 21 et, parallèlement :

- Etablir un lien entre l'application de l'Agenda 21 et les engagements pris lors d'autres conférences des Nations Unies²;
- Faire l'objet d'un calendrier de travail en vue de parvenir à des objectifs spécifiques, parfois quantifiés, issus notamment de la ***Déclaration du Millénaire***³;
- Favoriser les initiatives de partenariats comprenant également des objectifs clairs, des calendriers, des procédures novatrices pour la participation des partenaires et des arrangements sur le financement et le transfert de technologie.

Décisions et initiatives du Sommet

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) a eu lieu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Il a réuni plus de 21'000 participants issus de 191 gouvernements, d'organisations internationales, d'ONGs, de l'économie, de la communauté scientifique et de groupes de citoyens. Au terme d'intenses négociations, les délégations ont procédé à l'adoption de deux documents principaux, la *Déclaration politique de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'action*, et au lancement de plusieurs *initiatives de partenariats* venues soutenir leur mise en œuvre.

La *Déclaration* des chefs d'Etats a été élaborée par l'Afrique du sud, puis soumise aux autres délégations mais sans être réellement négociée, limitant ainsi sa portée. Elle réaffirme néanmoins, "*depuis le continent africain, berceau de l'humanité*", l'engagement des Etats à rendre la société mondiale plus humaine, équitable et respectueuse de la dignité de chacun, à faire progresser le développement durable à tous les niveaux et souligne l'importance du multilatéralisme et la nécessité de l'action de la société dans son ensemble.

Le *Plan d'action de Johannesburg* négocié au Sommet constitue le document central et contient une trentaine d'objectifs datés et/ou quantifiés. Par rapport à Rio, où l'environnement était prédominant, Johannesburg amène un meilleur équilibre entre les trois dimensions du développement durable, en abordant en particulier l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la santé, l'accès à l'eau potable et à l'énergie et le partage équitable des bénéfices liés à l'utilisation de la biodiversité. Du point de vue de l'usage des ressources naturelles, certains délégués et observateurs ont relevé l'objectif de

² Il s'agit notamment de la Conférence sur la population et le développement (Caire, 1994), du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995), de la Deuxième conférence des Nations Unies sur l'habitat (Istanbul, 1996), du Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996), du Protocole de Kyoto sur le climat (1997), du Protocole de Carthagène sur la sécurité biologique (2000), de la Déclaration du Millénaire (New York, 2000), de la Quatrième conférence ministérielle de l'OMC (Doha, 2001) et de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002).

³ Voir le résumé de la Déclaration du Millénaire en annexe et le texte complet sur www.un.org/french/millenniumgoals

réhabiliter les pêches à un niveau optimal viable, l'établissement de zones marines protégées, la réduction des pertes de biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore l'utilisation de substances chimiques de manière non préjudiciable à la santé et à l'environnement⁴. Enfin, le *Plan d'action* comprend un chapitre consacré à la mondialisation, phénomène à peine abordé à Rio, couvrant notamment la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le Sommet a permis aussi de faire avancer la question du multilatéralisme au-delà d'une perspective limitée aux Etats. En effet, le système de gouvernance internationale, comprenant les accords environnementaux et les programmes de développement, demande la participation d'autres acteurs que les pouvoirs publics à eux tous seuls. Le Sommet a ainsi vu le secteur du commerce et de l'industrie s'impliquer dans les *engagements financiers et les partenariats*, en faveur de projets ayant trait à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie.

En définitive, les décisions prises au Sommet et inscrites dans le Plan d'action de Johannesburg tentent bien de concrétiser plus avant encore les objectifs de l'Agenda 21 de Rio. La prise en compte plus importante des besoins économiques et sociaux constitue en effet une avancée par rapport au premier Sommet de la Terre, car elle exprime une vision équilibrée des piliers économique, social et environnemental, permettant le plus efficacement de mettre en œuvre le développement durable.

⁴ Institut international du développement durable (IIDD), *Bulletin des Négociations de la Terre*, Vol. 22 No 51, 6 septembre 2002.

En suivant la structure du *Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable*⁵, cet ouvrage, qui se veut un véritable guide pratique, propose de vous faire découvrir, les engagements pris par les gouvernements de la planète, à dessein de rendre plus accessible le contenu du document original. Chaque chapitre thématique résume les orientations à suivre, les objectifs à atteindre - parfois datés et chiffrés - ainsi que les mesures à prendre. Pour ce faire, nous avons dû opérer certains choix en nous efforçant de présenter les éléments qui nous paraissent les plus pertinents, et ce, indépendamment de l'avis officiel des offices fédéraux concernés.

Avec ce livre, nous aimerions transmettre une information transparente et compréhensible des décisions négociées lors du deuxième Sommet de la Terre et montrer l'éventail des domaines sectoriels et intersectoriels dans lesquels s'inscrit la mise en œuvre d'un tel plan d'action. Celle-ci n'étant pas seulement l'apanage des gouvernements nationaux et des organisations internationales, notre souhait est d'encourager le lecteur, quel que soit son milieu professionnel et social, à participer à l'application des actions à son échelle, dans son domaine ou son entreprise, afin de concrétiser dès maintenant cette mission capitale pour l'humanité et la planète: le développement durable.

A la fin de chaque chapitre, deux encadrés concernent spécialement la Suisse. Le premier, *Positions de la Suisse à Johannesburg*, décrit le regard helvétique sur les débats internationaux, montrant quelques unes des positions et initiatives importantes soutenues par la délégation suisse durant les négociations. Le deuxième, *Signification pour la Suisse*, fait généralement référence aux objectifs du Conseil fédéral dans sa **Stratégie 2002 pour le développement durable**⁶ et présente certaines des actions en cours d'application ou encore à réaliser. La stratégie nationale se veut le point de départ d'un dialogue et d'une collaboration avec les cantons, les communes, le secteur privé et la société civile, qui contribueront au succès de la mise en œuvre du développement durable, en Suisse et dans le monde.

⁵ Les références exactes sont: *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud)*, 26 août-4 septembre 2002, A/CONF.199/20. Le texte original et les documents annexes se trouvent sur www.sommetjohannesburg.org

⁶ Voir sa description et ses références en annexe.

Le Plan d'action de Johannesburg



1.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, a défini les principes fondamentaux et le programme d'action permettant d'assurer un développement durable. A Johannesburg, les gouvernements réaffirment leur attachement à ces principes et à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Ils s'engagent également à atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière de développement, y compris ceux qui figurent dans la ***Déclaration du Millénaire***⁷.

Le plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable vise à poursuivre les progrès accomplis depuis Rio et à faciliter la poursuite des objectifs non encore atteints. A cette fin, les Etats s'engagent à prendre des mesures concrètes à tous les niveaux et à accroître la coopération internationale, en tenant compte des principes de Rio, notamment de la notion de responsabilités communes mais différenciées⁸. Les mesures prises doivent faciliter l'intégration des trois piliers du développement durable : développement économique, développement social et protection de l'environnement.

La mise en œuvre du plan d'action doit profiter à tous, et en particulier aux femmes, aux jeunes et aux [groupes vulnérables](#). Elle doit faire appel à la participation de tous les intéressés grâce à l'établissement de partenariats, notamment entre les pays du Nord, les pays du Sud et les [grands groupes](#). Ces partenariats sont, dans le cadre de la mondialisation, essentiels au développement durable, comme le décrit le ***Consensus de Monterrey***⁹.

Une bonne [gouvernance aux niveaux national et international](#) est également un élément capital du développement durable :

[Les groupes vulnérables](#) se disent des catégories de populations qui sont, potentiellement ou de fait, les plus touchées par les carences du développement social et économique (personnes précarisées, chômeurs, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Les [grands groupes](#) font référence à la fois aux catégories de population, groupes d'intérêts et domaines sociétaux devant participer à la prise de décision et à la mise en place de stratégies de développement durable. Il s'agit notamment de l'industrie, des syndicats, de la science, de l'agriculture, des organisations non gouvernementales, des communautés indigènes, des femmes, des jeunes et des enfants.

La [bonne gouvernance](#) à l'échelle nationale désigne un mode de gestion des affaires publiques, fondé sur la démocratie, le droit, la transparence et l'équité et qui favorise la participation des différents groupes de la société à la formulation de politiques intégrées et efficaces, en vue de concrétiser le développement durable.

La [gouvernance à l'échelle internationale](#) désigne la mise en place et la coordination d'institutions et d'instruments juridiques et politiques internationaux afin de mieux gérer les problématiques environnementales, sociales et économiques de la mondialisation et de ses conséquences pour tous les pays et toutes les populations.

⁷ Voir le résumé de la Déclaration du Millénaire en annexe et le texte complet sur www.un.org/french/millenniumgoals

⁸ Ce principe est décrit au début du chapitre 10. Moyens de mise en œuvre.

⁹ Voir le résumé du Consensus de Monterrey en annexe et le texte complet sur www.un.org/french/esa/idd

A l'échelon national, l'adoption de politiques environnementales, sociales et économiques bien conçues, la mise en place d'institutions démocratiques répondant aux besoins des populations, le respect de la légalité, la lutte contre la corruption, l'égalité des sexes et l'instauration d'un climat favorable aux investissements constitueront le fondement du développement durable.

Sur le plan international, le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement montre bien qu'il faut créer un climat économique propice à la coopération entre les pays, notamment dans le domaine des finances, du transfert de technologie, de la dette et des relations commerciales, et de faire participer les pays en développement et les pays en transition à la prise de décisions au niveau mondial.

En outre, la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle sont essentiels pour assurer un développement durable et faire en sorte qu'il profite à tous.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

De manière générale, la Suisse a défendu une vision large du développement durable, qui équilibre les piliers économique, environnemental et social. Les négociations internationales ont d'ailleurs abouti au renforcement du pôle social, comprenant à la fois les aspects classiques de politique sociale et la coopération avec les pays en développement.

Outre les références aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption, la Suisse a globalement soutenu le principe de bonne gouvernance pour les pays en développement et en transition comme un objectif commun à toute la communauté internationale. Les critères de bonne gouvernance devraient être appliqués à tous les pays, y compris aux pays industrialisés, et faire l'objet d'un débat international.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Selon la Stratégie nationale de développement durable de 2002, la responsabilité par rapport à l'avenir, fondée sur l'équité entre générations et régions du monde, doit remplacer un droit global de disposer du futur. Elle signifie une éthique de l'équilibre des droits et des devoirs entre partenaires égaux, personnes ou pays¹⁰.

Cela implique que la politique extérieure de la Suisse sauvegarde ses intérêts tout en assumant sa responsabilité de membre de la communauté internationale. Comme le prévoit la Constitution fédérale, *"la Confédération contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles"*¹¹.

Sur le plan intérieur, la Suisse souhaite être un pôle d'action et de réflexion et, pour tous ses habitants, un pays capable d'évoluer et où il fait bon vivre. Le principe

de responsabilité doit donc aussi conduire à promouvoir les [principes de précaution](#), [du pollueur-payeur](#) et de la responsabilité civile, puisqu'ils constituent les conditions fondamentales d'un comportement économique, environnemental et social viable à long terme.

Le [principe de précaution](#) affirme que pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement (principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement).

Le [principe du pollueur-payeur](#) prévoit que les coûts pour prévenir, réduire ou combattre une pollution doivent être supportés par le responsable de la pollution, notamment par le biais de mécanismes économiques permettant de prendre en compte (ou internaliser) ces coûts écologiques (principe 16 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement).

¹⁰ Conseil fédéral suisse, *Stratégie 2002 pour le développement durable, chapitre 2.1.*

¹¹ *Constitution fédérale de la Confédération suisse, Art. 54.*

2

**Elimination de la
pauvreté**



Tokia Saifi,
Secrétaire d'Etat au
développement durable,
France

“
Le diagnostic est connu : la planète est aujourd'hui menacée et, par la même, c'est l'humanité qui est en danger. L'urgence est à l'action, comme l'a rappelé le Président de la République à Johannesburg, en souhaitant la mise en place d'une alliance mondiale pour le développement durable afin de répondre au défi de la pauvreté. Cette lutte contre la pauvreté et les inégalités fait partie intégrante de la recherche d'un développement économique plus durable.

Il nous faut répondre à des besoins aussi essentiels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'éducation, l'accès aux sources d'énergies.

Ces engagements issus du Sommet de Johannesburg guident l'action de la France.

Notre pays s'est engagé à ce que l'aide publique française au développement augmente de 50% d'ici 2007, cet effort n'excluant pas la mobilisation d'autres sources de financement.

Ainsi, la France fait de la lutte contre la pauvreté un axe prioritaire de la coopération dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable. ”

La lutte contre la pauvreté est un défi majeur pour le monde d'aujourd'hui et un but essentiel du développement durable. Bien que chaque pays en soit responsable par la définition de stratégies nationales, il est important de prendre des mesures concer-

tées et concrètes à tous les niveaux de décision pour réaliser les objectifs ayant trait à la pauvreté convenus sur le plan international.

Les gouvernements doivent améliorer l'accès des populations pauvres aux ressources productives, notamment aux terres, aux ressources en eau, aux activités économiques, à l'emploi et l'éducation. Il faut mettre en place les infrastructures rurales de base, comme le transport, et élargir l'accès au crédit et aux marchés des populations pauvres. Il s'agit aussi d'améliorer l'approvisionnement alimentaire par une gestion plus équitable et efficace des récoltes et de la production alimentaire. La diffusion aux petits exploitants des savoirs et techniques de l'agriculture durable est donc importante, aussi bien que le respect de la relation traditionnelle qu'entretiennent les populations autochtones avec l'environnement.

Il faut renforcer la contribution du développement industriel à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles, notamment par le transfert d'éco-technologies, le développement de microentreprises et de PME (petites et moyennes entreprises) et la création d'emplois rémunérateurs en tenant compte des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il est impératif d'éliminer les [pires formes du travail des enfants](#) et d'appliquer des stratégies d'élimination des formes de travail des enfants qui sont contraires aux normes internationalement acceptées.

Il est également crucial de développer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables, qui répondent aux besoins des populations et respectent l'environnement, car l'accès à l'énergie facilite l'élimination de la pauvreté par la production d'autres services importants.

L'accès aux soins de santé doit être réalisé en assurant des services de santé de base à tous et en réduisant les risques pour la santé liés à la pauvreté et à l'état de l'environnement. Il s'agira d'élargir l'accès aux moyens d'assainissement pour améliorer la santé publique et réduire la [mortalité néonatale](#) et infantile.

Les [pires formes du travail des enfants](#) comprennent l'esclavage et le travail forcé, la participation des enfants dans les conflits armés, la prostitution et l'exploitation sexuelle des enfants, l'utilisation des enfants dans les trafics de stupéfiants et tous travaux dangereux susceptibles de nuire à la sécurité et la santé morale et physique des enfants.

La [mortalité néonatale](#) considère le décès de bébés pendant les 28 premiers jours de la vie.

Le Plan d'action de Johannesburg propose pour ce chapitre les objectifs datés et chiffrés suivants :

- **D'ici 2015**, réduire de moitié la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, qui souffrent de la faim et n'ont pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base;
- **D'ici 2020**, améliorer substantiellement les conditions de vie des 100 millions de personnes au moins qui, dans le monde, vivent dans des logements insalubres.

Afin d'intensifier la mise en œuvre de l'élimination de la pauvreté, il est proposé de créer un fonds de solidarité mondiale pour promouvoir le développement humain et social dans les pays du Sud, tout en soulignant le caractère volontaire des contributions et la nécessité d'éviter la duplication avec les fonds existants. La participation du secteur privé et des citoyens dans le financement des initiatives devra être encouragée.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

La Suisse a défendu l'amélioration de l'accès à l'énergie et à des services sanitaires de base, de même que la création d'un mécanisme de coordination internationale pour les questions touchant à l'eau.

Elle a en outre défendu la création d'emplois rémunérateurs, devant être fortement articulée à la lutte contre la pauvreté, et a souhaité que l'on respecte les normes internationales du travail de l'OIT portant sur le travail des enfants, le travail forcé, la liberté d'association et la non-discrimination, sans qu'elles ne soient utilisées par les pays du Nord à des fins protectionnistes vis-à-vis des pays du Sud.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

En Suisse, au niveau de la lutte contre la pauvreté, la Stratégie nationale de développement durable met l'accent sur le financement des assurances sociales. Si le système de la sécurité sociale est efficace en matière de prévoyance vieillesse et invalidité, la catégorie des "working poors" ou celle des familles n'est pas particulièrement prise en compte dans le système actuel. Les allocations cantonales ne couvrent qu'une faible part des coûts occasionnés par les charges éducatives. Le règlement des allocations familiales au niveau fédéral permettrait ainsi de couvrir une partie de ces coûts indépendamment du revenu des parents¹².

Concernant la lutte contre la pauvreté dans le Sud, la Suisse a pour objectif d'intensifier ses efforts aux niveaux bilatéral et multilatéral afin de supprimer à long terme la pauvreté et la faim et de contribuer à éliminer de façon ciblée les causes de migration. Elle souhaite aussi augmenter l'aide publique au développement à 0,4 % du PNB d'ici 2010, l'ONU demandant une part de 0,7%. - certaines communes ont d'ailleurs déjà attribué au

moins 0,7 % de leur budget de fonctionnement à l'aide au développement. Parallèlement, la Suisse considère comme essentiel le renforcement du flux de capitaux privés en direction des pays les plus pauvres, par des investissements directs ou dans le cadre de partenariats entre particuliers et pouvoirs publics. Afin de développer la politique multilatérale de développement durable, elle souhaite aussi renforcer la coopération avec des organisations de la société civile, du secteur privé et des sciences¹³.

¹² *op.cit.*, chapitre 3.4, Action 7.

¹³ *Ibidem*, chapitre 3.9, Actions 18 et 19.



Modification des modes de consommation et de production non viables



Joseph Deiss,
Conseiller fédéral, chef du
Département fédéral de l'économie

“ Notre mode de vie actuel n'est pas durable. Notre responsabilité à l'égard des générations futures nous commande de modifier nos habitudes de consommation et d'améliorer encore nos méthodes de production.

C'est un réel défi pour l'économie et pour nous tous. ”

Il est indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment si l'on veut assurer un développement durable. Tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production viables, en tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciées, les pays développés montrant la voie. Les gouvernements, l'industrie et tous les [grands groupes](#)¹⁴ ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts visant à modifier les manières non viables de consommer et de produire.

Il est nécessaire d'élaborer des stratégies de production et de consommation afin de réduire l'impact négatif des produits et des services sur l'environnement et la santé. Les Etats doivent adopter des politiques qui appliquent le [principe du pollueur-payeur](#)¹⁵, notamment par l'[internalisation des coûts écologiques](#) et l'utilisation d'instruments économiques, devant faire refléter le coût réel de la consommation des ressources. Afin de pouvoir mieux évaluer la quantité de matières utilisées, des outils de mesure et de suivi doivent être définis, comme les indicateurs sur la consommation d'énergie ou les analyses du cycle de vie de produits.

L'[internalisation des coûts](#) (écologiques ou sociaux) désigne la prise en compte de ces coûts (ou externalités) dans le processus décisionnel du marché par le biais de la fixation des prix ou d'une intervention réglementaire. Au sens strict, l'internalisation s'effectue en faisant payer aux pollueurs les coûts des dommages causés par la pollution dont ils sont responsables, conformément au principe du pollueur-payeur.

¹⁴ Cf. définition page 14.

¹⁵ Cf. définition page 16.

Les autorités doivent prendre en compte la durabilité dans le cadre de la planification du développement national et local, des dépenses d'infrastructures et de la passation des marchés publics, en favorisant les études d'impact sur l'environnement et la diffusion de biens et services écologiquement rationnels.

Pour l'industrie, les investissements dans la production non polluante et l'[éco](#)rendement doivent être accrus, notamment en mettant en place des centres de production moins polluants et en organisant des échanges sur les bonnes pratiques, en vue d'aider les entreprises à améliorer leur productivité. Il s'agit aussi de promouvoir la responsabilité écologique et sociale et la transparence dans le monde des affaires, à travers par exemple des systèmes de gestion de l'environnement (SME), la publication d'informations écologiques et sociales et le dialogue entre les entreprises.

Moritz Leuenberger,
Conseiller fédéral, chef du Département
fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la
communication

“
Bien plus que des
belles paroles, le
développement
durable fait partie
intégrante de notre
politique quotidienne
et doit être pris très
au sérieux.
Aujourd'hui, cette
laborieuse politique
des petits pas nous
semble bien déce-
vante et éloignée de

l'engouement qu'elle
a suscité dans les
années 90. Mais en
ces temps particuliè-
rement difficiles, les
petits pas ne sont-ils
pas préférables aux
grandes théories?”

Energie

Les considérations énergétiques, s'agissant notamment du rendement énergétique, du coût abordable et de la disponibilité de l'énergie, doivent être intégrées aux politiques socioéconomiques et aux grands secteurs consommateurs d'énergie comme les transports publics, l'industrie, le bâtiment, l'aménagement du territoire, le tourisme et l'agriculture.

Cela exige de mettre en place et diffuser de nouvelles technologies qui augmentent la part des énergies renouvelables, qui améliorent le rendement énergétique ou qui utili-

L'[éco](#)rendement fait référence à la productivité réalisée grâce à une utilisation efficace des ressources naturelles.

sent de manière plus propre les combustibles fossiles. Il s'agit de diversifier une offre énergétique qui soit à la fois abordable, rentable et écologiquement rationnelle. Il convient pour cela de réduire les distorsions du marché, notamment en restructurant les systèmes de taxes et de subventions dommageables à l'environnement et en améliorant le fonctionnement et l'information du marché de l'énergie.

Du point de vue des pays en développement, des mécanismes économiques sont à créer afin de fournir des ressources financières et techniques aux pays en développement, en particulier les moins développés et les petits Etats insulaires en développement. Leurs efforts à mettre en place un cadre de régulation énergétique devraient être soutenus par les institutions financières internationales.

Transports et aménagement du territoire

Une approche durable des politiques en matière de systèmes de transport et d'aménagement du territoire doit être promue, en vue d'assurer des transports efficaces, sûrs et abordables, d'utiliser plus rationnellement l'énergie, de diminuer la congestion du trafic et de limiter l'expansion des villes.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer la pollution et ses effets nuisibles à la santé, des stratégies durables de mobilité doivent être appliquées, grâce d'une part, à des véhicules non polluants et socialement acceptables, et d'autre part, à des investissements et partenariats pour le développement d'un système multimodal et d'une meilleure offre de transports publics.

Déchets

Du côté des producteurs, les autorités politiques doivent donner la priorité à la prévention et à la minimisation des déchets en favorisant la production de biens de consommation réutilisables et de produits biodégradables et en développant l'infrastructure nécessaire.

Du côté des consommateurs, la prévention du gaspillage, la réduction des déchets, le réemploi et le recyclage doivent être encouragés. Il faut aussi promouvoir les initiatives de recyclage à petite échelle, qui facilitent la gestion des déchets en milieu urbain et rural et offrent la possibilité d'activités rémunératrices.

En dernier lieu, les installations de traitement et d'élimination doivent être environnementalement sûres et comprendre des technologies de récupération de l'énergie provenant des déchets.

Philippe Roch,
Directeur de l'Office fédéral de
l'environnement, des forêts et du
paysage

”

La décision d'élaborer une stratégie mondiale sur les produits chimiques a donné une impulsion considérable à la politique internationale pour la protection de l'environnement contre les substances toxiques. Ce n'est pas sans une certaine fierté que nous constatons

que l'un des chapitres les plus approfondis du plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable est consacré à la politique internationale des produits chimiques, un sujet traité à l'initiative de la Suisse.

”

Substances chimiques et déchets dangereux

L'engagement pris dans l'Agenda 21 de Rio pour ces domaines doit être renouvelé. Il s'agit de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement.

La politique de gestion doit être guidée par le [principe de précaution](#)¹⁶. Les produits chimiques doivent donc être conçus et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé et l'environnement soient réduits au minimum grâce à des méthodes transparentes d'évaluation et de gestion des risques.

Afin de réduire, **d'ici 2020**, les atteintes significatives à l'homme et à la nature dues aux substances toxiques, une série de mesures sont à prendre par les Etats :

- **D'ici 2005**, élaborer une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
- Promouvoir l'application des conventions internationales, notamment la **Convention de Rotterdam**¹⁷ sur certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la **Convention de Stockholm**¹⁸ sur les pol-

¹⁶ Cf. définition page 16.

¹⁷ Texte sur www.pic.int

¹⁸ Texte sur www.pops.int

luants organiques persistants (POPs), et améliorer la coordination dans le domaine des produits chimiques et déchets dangereux;

- Encourager le rassemblement d'informations cohérentes sur les substances chimiques au moyen de registres nationaux des émissions et transferts de polluants;
- Encourager les partenariats dans le but d'améliorer la gestion écologiquement saine des substances chimiques et déchets dangereux;
- Promouvoir les efforts visant à lutter contre le trafic illégal de substances chimiques et déchets dangereux et prévenir les dégâts résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, comme énoncé dans la **Convention de Bâle**¹⁹;
- Promouvoir la réduction des risques liés aux métaux lourds, tels que le mercure et ses composés.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

Conformément au principe du pollueur-payeur, la Suisse a défendu prioritairement la pleine internalisation des coûts écologiques, la transparence du marché des biens et l'analyse du cycle de vie des produits.

Elle a introduit le chapitre sur les substances chimiques dans le Plan d'action et défendu l'engagement d'une stratégie internationale dans ce domaine, développée sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Concernant l'énergie, qui ne faisait pas l'objet d'un chapitre en tant que tel dans l'Agenda 21, la Suisse a soutenu l'objectif - non retenu dans le plan d'action - que d'ici 2010, la part d'énergies renouvelables s'élève à 15% de la consommation d'énergie primaire au niveau mondial et qu'elle s'accroisse de 2% dans les pays industrialisés.

¹⁹ Texte sur www.basel.int

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Les ressources naturelles sont sollicitées par le développement socio-économique, les transports, la (bio)technologie et le tourisme. Le Conseil fédéral veut donc développer la politique énergétique et climatique et réduire les émissions de CO₂, par un approvisionnement en énergie qui améliore le rendement et renforce l'utilisation d'énergies renouvelables²⁰. Dans le domaine des transports, le gouvernement a pour but de garantir une mobilité durable²¹, notamment par la modernisation de l'infrastructure ferroviaire et la promotion de véhicules à faible consommation²². Au niveau des biens et des services en général, il souhaite orienter le secteur public et privé vers des produits qui doivent satisfaire à des exigences économiques, environnementales et sociales²³.

Dans le domaine de l'aménagement, le Conseil fédéral souhaite stabiliser la surface d'urbanisation au niveau actuel d'environ 400 m² par habitant, notamment par la rénovation et la densification urbaines, grâce à une meilleure collaboration entre services fédéraux et cantons

pour élaborer et mettre en œuvre des plans sectoriels de la Confédération et des plans directeurs cantonaux axés davantage sur le développement durable²⁴.

²⁰ *op. cit.*, chapitre 3.6, Action 9.

²¹ *ibidem*, chapitre 3.8, Actions 15-17.

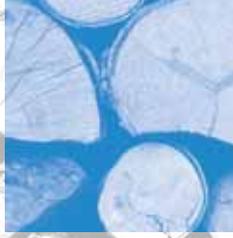
²² *ibid.*, chapitre 3.9, Action 10.

²³ *ibid.*, chapitre 3.2, Action 4.

²⁴ *ibid.*, chapitre 3.7, Action 13.

4

**Protection et gestion des
ressources naturelles aux
fins du développement
économique et social**



Par ses activités, l'homme compromet de plus en plus l'intégrité des [écosystèmes](#) dont il tire l'essentiel des ressources et services nécessaires à son bien-être et à ses activités économiques. Le développement durable exige à la fois que l'on réponde aux besoins des populations défavorisées d'avoir accès aux ressources naturelles, tout en appliquant des stratégies de protection et d'usage durable des terres, des eaux et des ressources biologiques, afin d'inverser aussi rapidement que possible la tendance actuelle à leur dégradation.

Eau douce

L'engagement central dans ce domaine consiste à lancer des programmes d'action en vue de :

- Réduire de moitié, **d'ici 2015**, le nombre de personnes sans accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cela implique la mobilisation de ressources financières locales et internationales, le transfert de technologies et le développement des infrastructures, notamment par le biais de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, en veillant aux besoins des pauvres et à l'égalité des sexes. Il faut renforcer la prévention de la pollution de l'eau en assurant des services d'assainissement à un coût abordable. De plus, l'accès à l'information et la participation de la population dans les prises de décisions sont essentiels à la gestion et la distribution équitable de l'eau.

Afin d'encourager une utilisation durable de l'eau qui équilibre les besoins humains essentiels et la préservation des écosystèmes, les Etats doivent :

- **D'ici 2005**, élaborer des plans de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau.

Concrètement, il s'agit d'appliquer une politique de gestion intégrée des [bassins versants](#) et des eaux souterraines et d'améliorer l'efficacité des infrastructures liées à l'eau pour réduire les pertes et augmenter le recyclage de l'eau. La diffusion des technologies et le renforcement des capacités techniques doivent être promus dans les pays en développement où l'eau manque ou qui sont frappés par la sécheresse et la désertification.

Un [écosystème](#) désigne tous les êtres biologiques et les composantes physiques d'un milieu donné, tel qu'un lac, une forêt, un continent, la Terre...

Le [bassin versant](#) (ou hydrographique) désigne la surface sur laquelle l'ensemble des pentes est incliné vers un même cours d'eau, où se déversent les affluents et les eaux de ruissellement.

Il s'agit de soutenir des stratégies écologiquement et économiquement rationnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la récupération de l'eau des brumes côtières.

Finalement, la coordination des efforts liés à l'eau au niveau international doit être améliorée, tant au sein des Nations Unies qu'entre les Nations Unies et les institutions financières internationales. Les contributions de la société civile et d'autres organismes internationaux devraient inspirer les décisions adoptées au niveau des gouvernements.

Océans

Les océans, les mers, les îles et les zones côtières constituent une composante essentielle de l'écosystème de la planète et revêtent une importance cruciale pour la sécurité alimentaire dans le monde, la prospérité économique et le bien-être d'un grand nombre d'économies nationales, notamment dans le monde en développement. Il est donc urgent de mettre en valeur les océans, les mers, les îles et les zones côtières, par la protection de l'écosystème marin et l'utilisation durable des ressources biologiques marines. Les objectifs suivants doivent être poursuivis :

- Encourager l'application d'une [approche écosystémique](#) pour protéger la biodiversité marine **d'ici 2010** ;
- Poursuivre l'élimination des pratiques de pêche destructrices et la création de zones marines protégées **d'ici 2012** et prévenir et éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée **d'ici 2004** ;
- Maintenir ou rétablir les stocks de [ressources halieutiques](#) à un niveau de rendement maximal constant **d'ici 2015** ;
- Lutter contre la pollution marine dues aux activités terrestres et aux transports maritimes internationaux ;
- Favoriser le développement durable de l'aquaculture, compte tenu de son importance croissante pour la sécurité alimentaire et le développement économique.

L'[approche écosystémique](#) prend en compte toute la communauté biologique et l'environnement physique d'un milieu donné (un étang, un continent ou le globe), dit "écosystème", et analyse leurs interactions avec les activités humaines (sociales et économiques) afin de préserver l'écosystème au fil du temps.

Les [ressources halieutiques](#) désignent les espèces concernées par la pêche en mer et l'exploitation des fonds marins.

Prévention des catastrophes

Tous les risques doivent être pris en considération et toutes les parties associées, afin de régler les problèmes de vulnérabilité, d'évaluation des risques et de lutte contre les catastrophes - la prévention, l'atténuation des effets ou les interventions face aux catastrophes. A cet égard, les gouvernements doivent renforcer les activités d'observation et de recherche, grâce à une meilleure surveillance au sol et à un recours accru aux données recueillies par satellite, à la diffusion des connaissances et une aide aux pays vulnérables. Il faut promouvoir la coopération afin de prévenir et diminuer les catastrophes technologiques ou autres qui nuisent à l'environnement.

Plus particulièrement, les risques d'inondation et de sécheresse dans les pays vulnérables doivent être réduits, en protégeant les zones humides et les [bassins versants](#)²⁵ et en améliorant l'aménagement du territoire. Les techniques permettant d'évaluer les effets des changements climatiques doivent être améliorées et des systèmes d'alerte rapide mis en place, permettant de prévoir les phénomènes météorologiques extrêmes, comme El Niño et La Niña.

Changements climatiques

Les changements climatiques et leurs effets néfastes sont une préoccupation commune à toute l'humanité. Tous les pays, en particulier les pays en développement, sont de plus en plus exposés au risque de subir leurs effets négatifs. L'objectif ultime est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les perturbations climatiques dangereuses. Il faut donc que tous les Etats s'engagent à mettre en vigueur le **Protocole de Kyoto**²⁶ et commencer à appliquer les réductions prescrites des émissions de gaz à effet de serre.

Les gouvernements doivent coopérer afin de mettre au point et diffuser des techniques novatrices en faisant appel à la participation du secteur privé, à des approches fondées sur les lois du marché et à des politiques publiques favorables. Il s'agit aussi de fournir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance technique et financière pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir l'observation systématique de l'atmosphère, de la terre et des océans afin de produire des données utiles à tous les pays.

²⁵ Cf. définition page 30.

²⁶ Voir www.unfccc

Philippe Roch,
Directeur de l'Office fédéral de
l'environnement, des forêts et
du paysage

”

Le réchauffement climatique représente un des enjeux majeurs du futur. Des mesures efficaces devront être mises en œuvre dans les prochaines années afin de préserver la vie sur terre. C'est pourquoi, je me réjouis particulièrement que le Sommet

mondial sur le développement durable ait lancé un appel clair à la ratification du Protocole de Kyoto. ”

Pollution atmosphérique

Les Etats doivent coopérer en vue de réduire la pollution atmosphérique, comprenant la pollution transfrontière, les dépôts acides et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Il s'agit de renforcer les capacités des pays en développement pour évaluer et réduire les impacts de la pollution de l'air, notamment sur la santé. On doit également répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter l'application du **Protocole de Montréal**²⁷ sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en veillant à la reconstitution adéquate de son fonds **d'ici 2005**;
- Améliorer l'accès des pays en développement à des produits alternatifs aux substances nocives pour la couche d'ozone **d'ici 2010**.

Agriculture

L'agriculture apporte une contribution essentielle à la satisfaction des besoins d'une population mondiale croissante et est indispensable à l'élimination de la pauvreté. Il importe donc de promouvoir un développement agricole durable permettant d'accroître la production et améliorer la sécurité alimentaire, tout en assurant l'innocuité des aliments et en protégeant l'environnement. Le but central est de :

²⁷ Texte sur www.unep.org/ozone/french/

- Réduire de moitié, **d'ici 2015**, la proportion de la population mondiale qui souffre de la faim et réaliser le droit de chacun à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, par la promotion de la [sécurité alimentaire](#) et la lutte contre la faim et la pauvreté.

Afin de mettre en œuvre une gestion durable du sol et de l'eau, il faut améliorer le rendement des sols et l'utilisation rationnelle de l'eau dans l'agriculture, la foresterie, les zones humides, les pêcheries artisanales et l'aquaculture, en utilisant notamment des techniques autochtones. Les moyens d'amélioration de la fertilité des sols qui soient respectueux de l'environnement et l'utilisation rationnelle des pesticides doivent être favorisés, notamment par les dépenses publiques consacrées à l'agriculture écologiquement viable.

Désertification

La *Convention sur la lutte contre la désertification (CCD)*²⁸ doit être renforcée dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, particulièrement en Afrique, pour remédier aux causes de la désertification en vue d'entretenir et de restaurer les terres et de combattre la pauvreté liée à la dégradation des sols.

Ce but doit être poursuivi par des stratégies à long terme visant l'amélioration de la productivité des terres, grâce à la gestion rationnelle des sols, de l'eau, des forêts et des pâturages, notamment par le boisement et le reboisement, permettant de fixer l'eau et préserver la qualité des sols. Il faut aussi améliorer la gestion des ressources forestières, y compris le bois de feu, grâce à un usage économique et à la promotion d'autres sources d'énergie.

Enfin, l'accès à l'information au niveau local et à un coût abordable doit être assurée, en vue d'améliorer la surveillance et l'alerte rapide en matière de désertification et de sécheresse.

Régions de montagne

Les écosystèmes de montagne soutiennent des modes d'existence particuliers et recèlent d'importantes ressources dans leurs bassins hydrographiques. Ils se caractérisent par une grande diversité biologique et par une flore et une faune uniques. Beaucoup

Le [sécurité alimentaire](#) désigne l'accès physique et économique permanent, pour toute personne, à une quantité suffisante d'aliments, de manière socialement et culturellement acceptable et écologiquement viable.

²⁸ Texte sur www.unccd.int/main.php

sont particulièrement fragiles et exposés aux effets néfastes des changements climatiques et ont besoin d'une protection spéciale. Il est alors nécessaire de lutter contre la déforestation, l'érosion, la perte de biodiversité, la perturbation des débits et le retrait des glaciers.

En vue d'intégrer les aspects environnementaux, culturels, économiques et sociaux des régions de montagnes et d'éradiquer la pauvreté, il faut promouvoir la diversification économique, les activités traditionnelles des régions de montagnes et les systèmes de production à petite échelle, en améliorant l'accès aux marchés nationaux et internationaux et les systèmes de communication. Pour cela, les communautés montagnardes doivent participer à la prise de décisions qui les concernent et les connaissances et valeurs traditionnelles doivent être intégrées dans les actions de développement.

Jean-François Giovannini,
Ancien Directeur suppléant de la
Direction du développement et de la
coopération

“

Les régions de montagne ont fait l'objet d'une réflexion spécifique tant à Rio qu'à Johannesburg parce qu'elles représentent un ensemble d'écosystèmes avec des caractéristiques communes : isolement, marginalisation politique, fragilité environnementale, pauvreté, diversité culturelle. Mais aussi, probablement, pour des raisons qui touchent à l'émotion et à l'amitié. Les montagnards aiment la montagne, et cette

passion commune crée entre eux des liens d'amitié très forts qui n'ont cessé de se renforcer dans l'action de l'année de la montagne 2002 et maintenant le Partenariat pour la montagne. ”

Tourisme durable

Le développement du tourisme durable doit être promu pour qu'une plus grande part des ressources dérivées du tourisme aille aux communautés rurales et locales, tout en préservant leur intégrité culturelle et environnementale²⁹. Il s'agit d'encourager le public à pratiquer l'[écotourisme](#), permettant le développement de ces communautés et la préservation des zones écologiquement fragiles et des patrimoines culturels et naturels.

Par ailleurs, une aide technique et financière doit être fournie aux pays en développement pour les aider à stimuler la création d'entreprises touristiques et à favoriser le tourisme local. Les visites d'attractions touristiques doivent être aussi lucratives que possible pour les communautés d'accueil, sans qu'elles n'entraînent des conséquences négatives sur leur culture, leurs traditions et leur cadre de vie.

Gabrielle Nanchen,
Présidente de la Fondation pour le
développement durable des régions de
montagne

“ Satisfaire les besoins de touristes en quête de beauté et de ressourcement, assurer une vie de qualité aux populations locales grâce à des emplois gratifiants et correctement rémunérés, sauvegarder le patrimoine naturel et culturel d'une région. Tel est le défi auquel le secteur touristique se trouve aujourd'hui confronté s'il veut avoir un avenir. ”

L'[écotourisme](#) englobe les principes d'un tourisme durable et vise plus spécialement la protection du patrimoine naturel et culturel, en incluant les communautés indigènes dans sa planification et son exploitation et en contribuant à leur bien-être.

²⁹ Voir le site de l'Organisation mondiale du tourisme sous www.world-tourism.org

Biodiversité et génie génétique

La diversité biologique contribue de façon décisive à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité. Elle donne les moyens de subsistance et assure l'intégrité culturelle des populations. Or, elle s'appauvrit à un rythme sans précédent sous l'effet de l'activité humaine. Cette tendance ne pourra être inversée que si les communautés locales tirent avantage de la conservation et de l'exploitation rationnelle de la diversité biologique, en particulier dans les pays d'origine des ressources génétiques. L'objectif est de :

- Parvenir, **d'ici 2010**, à une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique, notamment en intégrant les stratégies en matière de biodiversité aux politiques économiques et aux stratégies d'élimination de la pauvreté.

Un soutien concret au niveau international ainsi que des partenariats doivent porter sur la protection des écosystèmes, des sites du patrimoine mondial et des espèces menacées. Des initiatives en faveur des zones de richesse et des réseaux biologiques doivent être appuyées, de même que les efforts pour lutter contre les espèces exogènes envahissantes, une des principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité.

L'accès aux ressources génétiques doit être assuré, tout comme le partage juste et équitable des avantages résultant de leur exploitation. Les efforts des communautés locales pour conserver la biodiversité doivent être renforcés, en reconnaissant leurs droits et leurs connaissances et savoir-faire traditionnels.

Finalement, les gouvernements doivent adopter des mesures pratiques pour assurer l'accès aux résultats et aux bénéfices découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques, grâce notamment à une coopération scientifique accrue en matière de biotechnologies et de prévention des risques biotechnologiques. A cet égard, les Etats devraient promouvoir l'application du **Protocole de Carthagène**³⁰ sur la sécurité biologique.

Forêts

Les arbres et les forêts couvrent près du tiers de la surface terrestre et contribuent aussi à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité. L'exploitation durable des

³⁰ Texte sur www.biodiv.org/biosafety/?lg=2

[produits ligneux et non ligneux](#) des forêts naturelles et des forêts plantées est indispensable pour parvenir au développement durable et constitue un moyen crucial d'éliminer la pauvreté, de réduire la déforestation et de mettre fin à la perte de la biodiversité forestière et à la dégradation des sols. La gestion durable des forêts contribue aussi à améliorer l'approvisionnement alimentaire et l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie peu coûteuses.

Les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés autochtones doivent contribuer à la gestion viable des forêts et à l'utilisation rationnelle de la diversité biologique. En vue d'encourager les modes de coupe durable des forêts, il faut faciliter les transferts de ressources financières et de technologies écologiquement rationnelles. Il est urgent de satisfaire les besoins des pays touchés par la pauvreté et qui ont les taux les plus élevés de déforestation. Finalement, la communauté internationale doit faire appliquer les lois nationales sur les forêts et lutter contre le commerce illégal des produits forestiers, comme les ressources biologiques.

Mines et métallurgie

Les activités extractives et l'exploitation des minerais et des métaux sont à la fois un aspect important du développement économique et social de nombreux pays et une composante essentielle du mode de vie moderne. Afin de renforcer leur contribution au développement durable, il est important d'examiner leur impact négatif aussi bien que positif sur l'environnement, l'économie, la société, la sécurité et la santé des travailleurs. Des partenariats entre gouvernements, compagnies minières et travailleurs doivent promouvoir une action plus transparente et responsable en faveur de l'exploitation durable des ressources minières.

On doit ainsi encourager la mise en valeur des minerais et des métaux pendant toute la durée de l'exploitation des mines. Un appui financier et technique doit être apporté aux pays en développement afin que ceux-ci adoptent des pratiques durables, notamment dans les activités minières à petite échelle, la transformation à valeur ajoutée et la remise en état des sites endommagés.

Les [produits ligneux](#) se réfèrent au bois rond, aux sciages, aux copeaux et à la pâte de bois, et sont généralement destinés à des activités commerciales (poteaux bruts pour la construction). Les [produits non ligneux](#) désignent les biens tirés de la forêt qui ne nécessitent pas la coupe d'arbres (aliments, médicaments d'origine végétale, combustibles, etc.).

Dans le domaine de la protection des ressources naturelles, la Suisse a souhaité renforcer le régime international, par l'application du droit environnemental existant, l'amélioration du cadre légal international, notamment dans les domaines de l'eau et des forêts, le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), respectivement en tant que pilier et mécanisme financier centraux du régime. Le principe de précaution³¹, le principe du pollueur-payeur³² et l'intégration de préoccupations environnementales dans les activités humaines et les politiques sectorielles doivent former les principes directeurs de la gestion de toute ressource naturelle.

Par rapport aux thèmes spécifiques, la Suisse a particulièrement défendu la gestion durable des ressources en eau et de la biodiversité. Son engagement en faveur du climat a permis qu'un appel clair soit donné pour la ratification du Protocole de Kyoto par tous les Etats. De même, le sous-chapitre sur les régions de montagnes a été introduit à l'initiative de la Suisse.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Selon la stratégie fédérale pour le développement durable, plusieurs problèmes traités dans ce chapitre doivent être pris en compte prioritairement pour la Suisse : les émissions de polluants de l'air, supérieures au seuil de respect de l'environnement et de la santé, les émissions de CO₂, les pollutions du sol par des sub-

stances difficilement dégradables, la diminution de la biodiversité et finalement, les risques de nouvelles pollutions des eaux³³.

En plus des mesures prises contre la pollution atmosphérique, qui favorisent le rendement énergétique et les énergies

³¹ Cf. définition page 16.

³² Cf. définition page 16.

³³ op. cit., chapitre 3.6.

renouvelables, le Conseil fédéral souhaite encourager davantage les parcs naturels et paysagers. Ceci doit conduire certaines régions vers un aménagement économe et écologique du territoire, favorable à la biodiversité, tout en valorisant leurs économies, le tourisme doux et les espaces de détente ³⁴ .

Plus généralement, une nouvelle stratégie va façonner la politique régionale, qui tiendra compte, en raison de la pression économique mondiale, non seulement des régions périphériques mais aussi des régions centrales, particulièrement exposées à la concurrence internationale. Le but de la nouvelle politique est de renforcer leur compétitivité dans un contexte de grandes régions, compte tenu des dimensions environnementale et sociale. Il s'agit aussi de développer l'aide aux

régions de montagne, afin de leur permettre, par exemple, de garantir une offre touristique de haute qualité et viable à long terme³⁵ .

³⁴ *op. cit.*, chapitre 3.6, Action 11.

³⁵ *ibidem*, chapitre 3.6, Action 14.

5

Le développement durable à l'ère de la mondialisation



David Syz,
Secrétaire d'Etat à l'économie

”

La durabilité doit être intégrée dans toute prise de décisions, au niveau du gouvernement autant que des entreprises.

Une croissance saine et à long terme pour le bien-être de tous les groupes de la société nécessite, à côté des aspects économiques, la

prise en compte impérative des objectifs du développement et de valeurs sociales et écologiques. ”

La mondialisation actuelle de l'économie offre de nouvelles possibilités en matière de commerce, d'investissement et de flux de capitaux, ainsi que de progrès technologique, notamment dans le domaine des technologies de l'information. Mais cette nouvelle interdépendance des sociétés humaines pose une série de défis pour le développement durable qu'il est indispensable de relever, tels que les crises financières, l'insécurité, l'exclusion et les inégalités au sein des sociétés et entre les diverses sociétés.

Les gouvernements doivent promouvoir un système commercial et financier multilatéral, équitable, non discriminatoire et fondé sur le droit, qui bénéficie à tous les pays. Les besoins et les intérêts des pays en développement doivent être placés au cœur du programme de travail de l'OMC, tout en encourageant les efforts en cours des institutions financières et commerciales internationales afin que les processus de prise de décisions soient ouverts et transparents.

Il faut renforcer les moyens dont disposent les pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), les pays sans littoral et les petits Etats insulaires, pour tirer parti de la libéralisation du commerce par le biais de mesures visant à accroître la diversification des produits de base, la productivité et la compétitivité. Il s'agit aussi de favoriser la création d'entreprises à l'échelle communautaire et le développement des infrastructures de transports et de communications.

Divers objectifs visant à inscrire le développement durable dans l'économie mondiale doivent encore être pris en compte :

- Soutenir l'action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la dimension sociale de la mondialisation;
- Encourager les entreprises à adopter une attitude responsable, sur la base des Principes de Rio³⁶, au moyen notamment d'initiatives internationales et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ainsi que de réglementations nationales appropriées, et appuyer l'amélioration permanente des pratiques des entreprises dans tous les pays;
- Aider les pays en développement et en transition à réduire le fossé numérique et à tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication grâce à des transferts de technologies et un soutien financier et technique.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

De manière générale, la Suisse estime que la libéralisation et l'intégration de l'économie mondiale devraient évoluer dans le cadre d'un système de régulation sociale et environnementale. Elle souhaite éviter d'établir une hiérarchie entre les règles de l'OMC et les conventions internationales de protection de l'environnement afin qu'elles se complètent mutuellement et qu'elles ne créent pas de conflits non nécessaires³⁷.

Par ailleurs, en collaboration avec l'OIT, la Suisse a lancé un programme de promotion des normes fondamentales du travail, dont le but est de fournir conseils et formations aux PME des pays en développement et en transition.

³⁶ Les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement sont, par exemple, présentés sous www.agora21.org/rio92/A21_html/Delario/

³⁷ Jusqu'à présent, il n'existe pas de régime international pour le domaine social, équivalent à celui de l'OMC pour le commerce, qui puisse faire figure de contrepoids.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

En vue d'assurer des relations économiques élargies et intensifiées sur le long terme, le renforcement des dimensions écologiques et sociales du développement durable au sein de l'OMC doit être mis en œuvre, à travers notamment : l'information des consommateurs au moyen d'écolabels, le respect de normes environnementales minimales et, à titre de mesures sociales, la collaboration réciproque des organisations internationales et une amélioration du dialogue avec les organisations non gouvernementales (ONGs)³⁸.

La Confédération souhaite contribuer à l'objectif d'un comportement pleinement responsable des entreprises, en Suisse comme à l'étranger. Elle soutient notamment l'initiative internationale "The Global Compact"³⁹, rapprochant les entreprises transnationales avec des agences onusiennes, des organisations internationales du travail et de la société civile et visant à faire avancer la [responsabilité d'entreprise](#) dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement. Dans le cadre de la coopération au développement, elle sou-

tient aussi plusieurs projets visant à renforcer la responsabilité d'entreprise dans les pays où il existe des manques en matière de régulation et de gouvernance.

Au niveau des biens et services, le gouvernement helvétique s'efforce d'obtenir un transfert de la demande, de la part du secteur public et du secteur privé, vers des produits qui répondent à des normes économiques, sociales et environnementales exigeantes, durant tout leur cycle de vie, autrement dit pour leur conception, leur fabrication, leur utilisation et leur élimination⁴⁰.

La [responsabilité \(ou citoyenneté\) d'entreprise](#) consiste à respecter des principes éthiques ou universellement reconnus, dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement, de la santé, de la sécurité, de la gestion, etc.

³⁸ *op. cit.*, chapitre 3.1, Action 1.

³⁹ Voir le site internet à l'adresse www.unglobalcompact.org

⁴⁰ *op. cit.*, chapitre 3.2, Action 4.

6

Santé et développement
durable



Dr. Agis D. Tsouros,
Directeur du Centre de la santé urbaine,
bureau régional de l'OMS pour l'Europe

“
Toute politique
et toute condition
socioéconomique
et environnementale
ont des impacts,
positifs ou négatifs,
sur la santé des
êtres humains.
Il est donc indispen-
sable d'en tenir
compte dans les pri-
ses de décision, afin
d'engager un pro-
cessus à long terme
qui améliore la santé

physique, psycholo-
gique et sociale des
populations. ”

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et doivent pouvoir jouir d'une vie saine et productive en harmonie avec la nature. L'amélioration de la santé de l'ensemble de la population est déterminante pour les objectifs de développement ou d'élimination de la pauvreté. Il faut donc s'attaquer d'urgence aux causes des maladies, y compris celles qui sont liées à l'environnement, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux populations vulnérables comme les handicapés, les personnes âgées et les populations autochtones. Les préoccupations sanitaires devraient être intégrées dans toutes stratégies de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

Concrètement, il s'agit de renforcer les moyens dont disposent les systèmes de santé pour améliorer l'accès équitable à tous à des services sanitaires de base efficaces et d'un coût abordable afin de prévenir, contrôler et traiter les maladies et atténuer les risques sanitaires posés par la dégradation de l'environnement. Ceci doit être effectué de manière conforme aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, en respectant les lois nationales et les valeurs culturelles et religieuses.

Concernant l'organisation du système de santé lui-même, il s'agit de :

- Cibler les efforts de recherche à des problèmes de santé publique prioritaires, en mettant au point de nouveaux vaccins et en élargissant l'accès à la formation, aux soins de santé et aux techniques médicales;

- Mieux valoriser et gérer les ressources humaines dans le domaine des services sanitaires ;
- Préserver et utiliser les savoirs et pratiques efficaces de la médecine traditionnelle, le cas échéant, en association avec la médecine moderne ;
- Développer des programmes de prévention, de promotion et de soins consacrés aux maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et affections respiratoires chroniques), ainsi qu'aux accidents, à la violence, aux troubles mentaux et aux facteurs de risques connexes, notamment l'alcool, le tabac, l'alimentation malsaine et le manque d'activité physique ;
- Mener une action efficace, auprès de toutes les personnes ayant l'âge voulu, en faveur d'une vie saine en ce qui concerne la santé reproductive et l'hygiène sexuelle ;
- Soutenir les pays en développement et les économies en transition pour la mise en œuvre de la Stratégie de la santé pour tous⁴¹, y compris à l'aide de systèmes d'informations sanitaires sur les dangers du développement.

Concernant les liens entre la santé et l'environnement, les pouvoirs publics doivent lancer des politiques nationales et locales plus efficaces en réponse aux dommages causés à l'environnement qui présentent un risque pour la santé. Il faut notamment réduire les problèmes de santé résultant de la pollution de l'air, en recourant à des combustibles plus propres et, plus spécifiquement, en rendant les collectivités rurales des pays en développement moins tributaires, pour la cuisson des aliments et le chauffage, des combustibles traditionnels préjudiciables pour la santé. Il importe également de faciliter l'accès universel à une nourriture saine, répondant aux besoins nutritionnels et en accord avec les particularités culturelles locales.

⁴¹ La Stratégie de la santé pour tous de l'OMS a pour axe principal le développement de l'infrastructure sanitaire, en commençant par les soins de santé primaires, pour assurer dans l'ensemble d'un pays l'exécution de mesures qui atteindront la totalité de la population. Ces mesures concernent globalement la promotion de la santé, la prévention des maladies, le diagnostic, le traitement et la réadaptation.

La protection de la santé des travailleurs et de la sécurité au travail doit être prise en considération. Les autorités publiques doivent viser à diminuer le nombre de décès, des accidents et des maladies liés au travail, et articuler l'hygiène du travail et l'action sanitaire par la promotion de la santé et de l'éducation.

Des objectifs datés et chiffrés sont définis comme suit :

- **D'ici 2015**, réduire des deux tiers les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, et diminuer des trois quarts les taux de mortalité maternelle, en s'attachant spécialement à éliminer la surmortalité excessive et évitable des nourrissons et enfants de sexe féminin;
- Réduire l'incidence du VIH parmi les jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans, de 25% dans les pays les plus touchés **d'ici 2005** et de 25% à l'échelle mondiale **d'ici 2010**. Il importe de mobiliser des ressources financières adéquates venant à la fois du secteur public et privé pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le développement de nouveaux vaccins et médicaments;
- Encourager les partenariats en faveur de l'éducation sanitaire avec pour objectif de lui donner une portée universelle **d'ici 2010**.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

La Suisse a particulièrement soutenu, outre le renforcement du système des soins, la référence à des services sanitaires qui incluent la prévention.

Elle a fortement défendu le principe selon lequel les politiques sanitaires ne sont pas seulement conformes aux lois nationales et aux valeurs culturelles et religieuses, mais également aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, afin d'empêcher toute dérive fondamentaliste qui pourrait priver les plus vulnérables de soins.

Elle s'est aussi engagée, comme par le passé, pour que la mortalité excessive des nourrissons de sexe féminin dans certains pays en développement soit reconnue, incluant ainsi la dimension genre dans l'objectif de mortalité infantile.

Enfin, la Suisse a fait avancer les références aux maladies non transmissibles, comme les maladies cardio-vasculaires, le cancer ou le diabète, et aux facteurs de risques tels que l'alimentation malsaine et le manque d'activité physique.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Telle que décrite dans la Stratégie nationale de développement durable, la politique sanitaire ne devrait plus être centrée sur la maladie, mais sur la santé aux niveaux physique, psychique et social. La prévention et la promotion de la santé devraient occuper une place plus importante et tous les domaines politiques devraient prendre conscience de leur influence sur la santé de la population⁴².

Le Conseil fédéral estime qu'il faut agir en particulier pour prévenir les affections cardio-vasculaires, par un programme national "Santé, alimentation, mouvement". Ce dernier consistera à diffuser dans la population les connaissances relatives à une alimentation saine, à la nécessité d'une activité physique suffisante ainsi qu'aux relations entre comportement d'achat et modes de production.

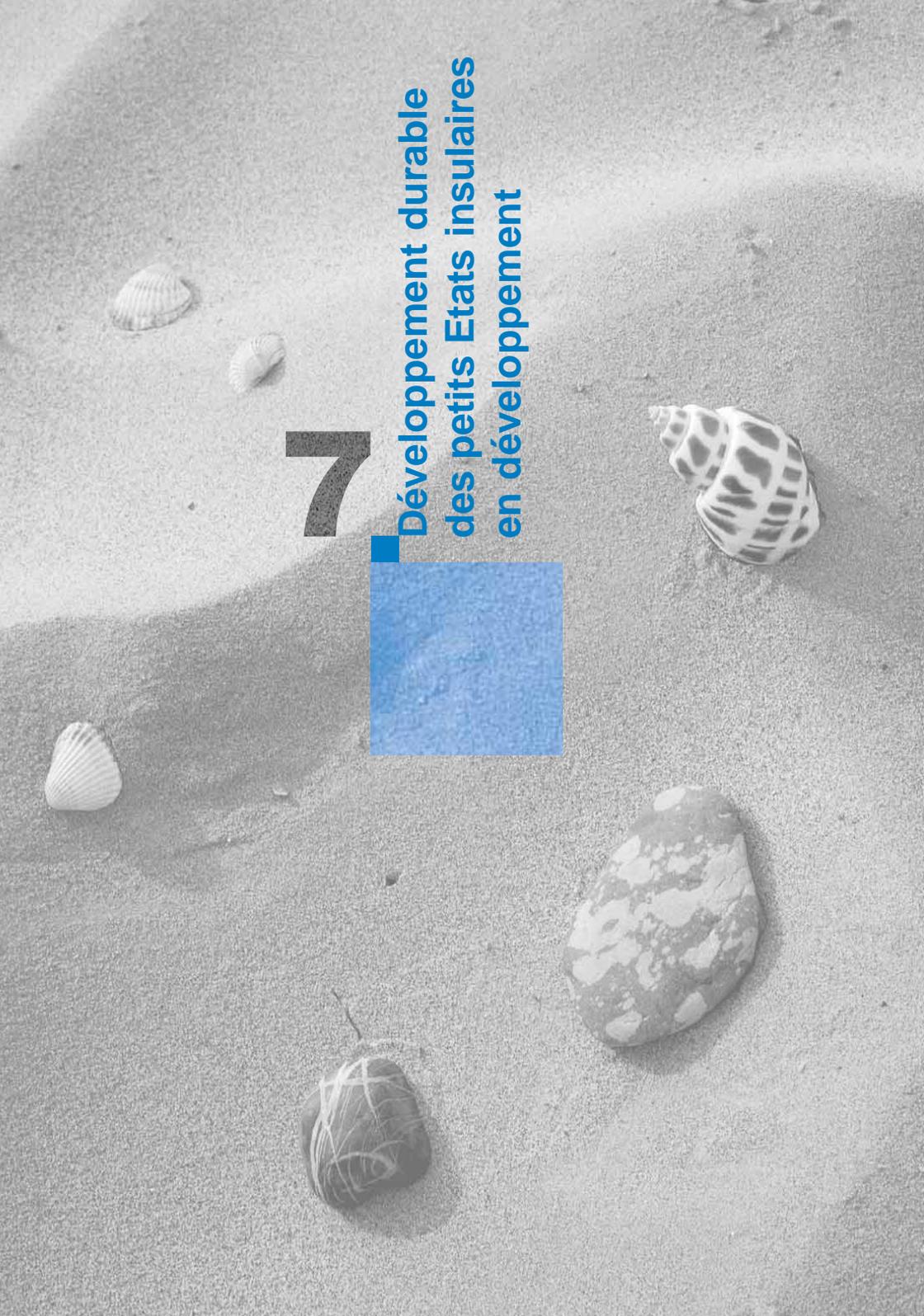
Cela nécessite notamment des programmes spécifiques de formation continue pour les enseignants ainsi qu'une amélioration des déclarations de produit⁴³.

⁴² *op. cit.*, chapitre 3.5.

⁴³ *ibidem*, chapitre 3.5, Action 8.

7

Développement durable des petits Etats insulaires en développement



Les petits Etats insulaires en développement représentent un cas particulier tant du point de vue de leur environnement que de leur développement. Du fait de leur structure, ils ont beaucoup de mal à s'intégrer dans l'économie mondiale. Afin de ne pas compromettre la mise en œuvre du développement durable des Etats insulaires, il convient d'intensifier l'aide financière et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et de tenir dûment compte de ces Etats dans les négociations commerciales internationales.

Plusieurs mesures concernant le développement de ces pays sont à mettre en œuvre :

- Entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
- Intensifier les efforts en cours pour leur approvisionnement en énergie, en particulier par l'utilisation des sources d'énergie locales et renouvelables;
- Elaborer des initiatives communautaires basées sur le tourisme durable et diversifier les produits touristiques;
- Renforcer les systèmes sanitaires afin de promouvoir l'accès universel des soins et de lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles, le VIH/SIDA, la tuberculose, le diabète, le paludisme et la [fièvre de dengue](#).

Il importe aussi d'encourager l'adoption de méthodes de gestion viable des pêcheries et d'améliorer leur rentabilité, ainsi que de prévenir efficacement les déchets et la pollution due aux activités terrestres afin d'agir pour la protection du milieu marin, **d'ici 2004**.

Enfin, les gouvernements doivent mobiliser les ressources suffisantes et les partenaires pour permettre aux pays insulaires de répondre à leurs besoins d'adaptation aux changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer et à la variabilité du climat, en particulier dans les domaines de la gestion du risque et la prévention des catastrophes.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG...

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Concernant les positions à Johannesburg et la politique de la Suisse pour ce chapitre, il faut se référer au chapitre 8., dans

lequel est décrite la stratégie générale de la Suisse vis-à-vis des pays en développement (pp 55 - 56).

La [dengue](#), maladie infectieuse transmise par des moustiques, sévit dans les régions tropicales et subtropicales de la planète avec une prédilection pour les zones urbaines. La forme hémorragique, potentiellement mortelle, a été reconnue pour la première fois dans les années 50 au cours d'épidémies aux Philippines et en Thaïlande, mais on la retrouve aujourd'hui dans la plupart des pays d'Asie, où elle constitue une cause importante d'hospitalisation et de mortalité infantile.

8

**Initiatives en faveur du
développement durable
de l'Afrique**



Walter Fust,
Directeur de la Direction du
développement et de la coopération

”

Il s'avère clairement que les problèmes de demain seront résolus grâce aux alliances, réseaux et partenariats. On exige de la Suisse officielle de trouver de nouvelles voies et initiatives. Mais le Conseil fédéral et l'administration ne sont pas les seuls concernés. Il y a aussi les ONGs suisses, par exemple, qui sont largement absentes de la

formation de l'opinion publique internationale. De même, l'échange entre les collectivités publiques suisses et étrangères en est seulement à ses débuts. ”

Depuis le Sommet de la Terre en 1992, le développement durable est resté lointain pour de nombreux pays africains. La pauvreté reste un problème majeur et la plupart des pays n'ont pas été en mesure de profiter pleinement des possibilités qu'offre la mondialisation, ce qui n'a fait qu'accroître la marginalisation du continent. Les efforts consentis en faveur du développement durable ont été entravés par les conflits, le faible niveau des investissements, l'insuffisance de l'accès aux marchés, l'écrasant fardeau de la dette, la baisse de l'aide publique au développement et les conséquences du VIH/sida.

Les dirigeants s'engagent à mettre leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance soutenue et d'un développement durable, tout en jouant un rôle actif dans le système économique et politique mondial. Le **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**⁴⁴ offre un cadre d'action qui doit permettre à tous les peuples africains de participer au développement durable. La communauté internationale s'engage à traduire cette vision dans les faits et encourage notamment la coopération Sud - Sud. Elle appuie également les efforts africains en faveur de la paix et de la stabilité, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement et l'égalité entre les sexes.

⁴⁴ Cet engagement a été pris par les dirigeants africains en octobre 2001 et forme une stratégie visant le développement socio-économique de l'Afrique et l'élimination de la pauvreté, en partenariat avec le monde industrialisé (texte sur www.dfa.gov.za/events/nepad.pdf).

Plusieurs objectifs sont définis pour les trois domaines du développement durable. Dans celui de la science et de l'industrie, les gouvernements doivent :

- Promouvoir l'élaboration et la diffusion de technologies et améliorer les connaissances disponibles dans les pôles d'excellence africains;
- Mettre en place des établissements d'enseignement scientifique ainsi que des centres de recherche en mesure de concevoir les technologies de haut niveau ;
- Accroître la productivité et la diversification du secteur industriel, par un soutien propre à assurer le développement des infrastructures essentielles et la valorisation des produits d'exportation ;
- Soutenir l'accès aux marchés et l'amélioration des relations commerciales entre pays africains.

En matière de lutte contre la pauvreté, il s'agit de :

- Améliorer durablement la productivité agricole et la sécurité alimentaire de façon à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim, **d'ici 2015** ;
- Permettre aux ménages d'accéder à l'eau potable et encourager l'assainissement et la gestion des déchets par l'investissement public et privé ;
- Promouvoir des partenariats visant à assurer l'accès à l'énergie pour au moins 35% de la population, particulièrement celle des zones rurales **dans les 20 prochaines années** ;
- Utiliser plus efficacement le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelable ;
- Mettre à disposition des pays les médicaments et la technologie nécessaires et créer des capacités en matière de personnel médical et paramédical pour combattre les maladies transmissibles, incluant le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, et les maladies non transmissibles causées notamment par la pauvreté ;
- Renforcer le système éducatif pour que les enfants, garçons et filles, soient capables d'achever un cycle complet d'études primaires et qu'ils aient accès, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux d'éducation, **d'ici 2015** ;

- Garantir un accès équitable à la jouissance foncière et clarifier les droits et responsabilités concernant les ressources.

En matière de gestion environnementale, les gouvernements doivent :

- Renforcer la capacité à mettre sur pied une législation environnementale et des études d'impacts sur l'environnement ;
- Mettre en œuvre la **Convention sur la lutte contre la désertification (CCD)**⁴⁵ et promouvoir les savoirs traditionnels et des pratiques plus rationnelles de gestion des sols ;
- Protéger les ressources en eau, les eaux souterraines et les écosystèmes marécageux contre la pollution et, en cas de grave pénurie d'eau, appuyer la mise au point des techniques novatrices telles que le dessalement de l'eau de mer, le captage des eaux de pluie et le recyclage de l'eau ;
- Soutenir la conservation de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- Mettre en œuvre un tourisme durable par la commercialisation de produits touristiques africains, tels que le tourisme d'aventure, l'[écotourisme](#)⁴⁶ et le tourisme culturel, et créer des zones de conservation nationales et transfrontières en respectant les cultures locales et leurs connaissances dans la gestion des ressources naturelles ;
- Lutter efficacement contre les catastrophes naturelles et les conflits, sur les plans environnemental et humanitaire, en tenant compte des membres les plus vulnérables de la société, particulièrement les femmes et les enfants.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

La Suisse soutient la création d'un environnement favorable à une croissance soutenue et un développement durable de l'Afrique et des pays en développement en général, notamment par des initiatives en association avec la communauté internationale (politique multilatérale). La paix et la sécurité sont centrales pour le développement durable aussi bien que les droits de l'homme, dont la référence dans le Plan d'action représentait une haute priorité pour la Suisse.

⁴⁵ Texte sur www.unccd.int/main.php

⁴⁶ Cf. définition page 36.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

La coopération bilatérale de la Suisse vise précisément à lutter contre la pauvreté des populations les plus vulnérables, en Afrique notamment. Par sa politique multilatérale, la Suisse s'engage également, dans certains forums, à renforcer les pays en développement et à diminuer leur marginalisation dans l'économie mondiale⁴⁷.

Outre l'augmentation de l'aide publique au développement⁴⁸, le Conseil fédéral privilégie les efforts de médiations diplomatiques et de prévention des conflits, afin de régler les crises pacifiquement en respectant les règles politiques et juridiques. Il met aussi l'accent sur la suppression des causes structurelles de conflits, comme l'exploitation de ressur-

ces naturelles (par exemple l'eau) ou les disparités sociales, la fourniture d'aide humanitaire d'urgence et la reconstruction sociale, économique et environnementale⁴⁹.

⁴⁷ *op. cit.*, chapitre 3.9, Action 18.

⁴⁸ A ce sujet, voir la partie "Signification pour la Suisse" au chapitre 2., p.21.

⁴⁹ *op. cit.*, chapitre 3.9, Action 20.



Autres initiatives régionales



Des initiatives importantes ont été lancées dans les diverses régions du système des Nations Unies en vue de promouvoir le développement durable. La communauté internationale soutient la mise en œuvre de ces initiatives par les pays concernés et recommande la coopération intrarégionale et interrégionale en la matière.

Développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes

L'initiative de développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes tient compte des particularités de la région et de sa diversité culturelle. Elle vise l'adoption de mesures concrètes dans différents domaines du développement durable, comme la biodiversité, les ressources en eau, l'énergie, la viabilité des villes, la pauvreté et la participation de la société civile. Elle prévoit aussi de favoriser la coopération Sud – Sud et de bénéficier du soutien d'institutions financières multilatérales.

Développement durable en Asie et dans le Pacifique

La moitié de la population mondiale et le nombre le plus important de pauvres de la planète vivent dans cette partie du monde. L'objectif est de réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici 2015. Des initiatives touchent notamment aux modes de production plus propres, à la gestion foncière et la conservation de la biodiversité, à l'accès à l'eau douce et à la gestion des ressources côtières et maritimes.

Développement durable de la région de l'Asie occidentale

La région de l'Asie occidentale est connue pour son manque d'eau et la rareté de ses terres fertiles. Des priorités ont été adoptées, parmi lesquelles la gestion durable des ressources en eau et des zones côtières, la lutte contre la désertification, l'allègement de la dette et l'élimination de la pauvreté.

Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Cette région, qui regroupe l'essentiel des Etats industrialisés de l'hémisphère Nord, a un rôle majeur à jouer et des responsabilités à assumer dans le cadre des efforts déployés

au niveau mondial pour parvenir à un développement durable grâce à des actions concrètes. La région a reconnu que les méthodes de mise en œuvre de l'Agenda 21 pourraient varier selon les niveaux de développement économique des pays.

Pour concrétiser son engagement en faveur du développement durable, la Commission économique pour l'Europe prévoit diverses stratégies et conventions, notamment la stratégie de développement durable de l'Union Européenne, les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le développement durable, l'élaboration d'une stratégie environnementale des douze pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, l'Agenda 21 des pays baltes, l'Agenda 21 pour la Méditerranée, la Commission nord-américaine sur la coopération environnementale et le développement durable, la **Convention d'Aarhus**⁵⁰ et la **Convention Alpine**⁵¹.

⁵⁰ La Convention d'Aarhus porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Voir le texte sur www.agora21.org/aarhus/

⁵¹ Voir le site sur www.convenzionedellealpi.org/

10

**Moyens de mise
en œuvre**



Pierre-Alain Rumley,
Directeur de l'Office fédéral du
développement territorial

“ Un développement durable est possible si nous le voulons. Cela ne nécessite pas un changement fondamental de société mais bien une volonté de plus d'égalité, plus de liberté, plus de respect envers cette Terre que nous avons en héritage. Aller dans la direction du développement durable ne doit pas "coûter"

cher. Cela n'est pas nécessaire. Pour les collectivités publiques comme pour les entreprises et les particuliers, il s'agit surtout d'orienter différemment les dépenses. ”

Pour mettre en œuvre l'Agenda 21 et atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, comprenant notamment la **Déclaration du Millénaire**⁵² et le plan d'action de Johannesburg, les Etats devront redoubler d'efforts, chaque pays étant responsable au premier chef de son propre développement, en tenant compte des principes de Rio, et en particulier du principe de responsabilités communes mais différenciées qui affirme que:

*"Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent."*⁵³

Aide financière

La mobilisation des ressources financières pour le développement durable doit être renforcée par les mesures suivantes:

⁵² Voir le résumé de la Déclaration du Millénaire en annexe et le texte complet sur www.un.org/french/millenniumgoals

⁵³ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, principe 7.

- Faciliter le flux des investissements étrangers directs vers les pays en développement et en transition, notamment par des crédits à l'exportation susceptibles de favoriser le développement durable ;

- Augmenter substantiellement l'aide publique au développement.

L'objectif central est d'accroître la part des pays développés, afin qu'elle représente 0,7% de leur PNB, conformément au **Consensus de Monterrey**⁵⁴. L'aide publique au développement doit être rendue plus concrète et plus efficace au service de l'élimination de la pauvreté, d'une croissance économique soutenue et du développement durable.

Il s'agit également de réformer globalement la structure financière internationale et de la rendre plus transparente et équitable, en améliorant l'information au sujet des flux financiers et en réduisant les effets d'une instabilité excessive des flux des capitaux. Le secteur privé, y compris les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile, doivent être encouragés à fournir un soutien technique et financier aux pays en développement.

Le fardeau de la dette doit être réduit, par l'application de mesures d'allègement et, le cas échéant, d'annulation, pour répondre aux problèmes d'endettement des pays en développement, particulièrement des pays pauvres très endettés. Il faut encourager la participation de tous les créanciers et associer le secteur privé à la résolution de crises dues à l'endettement.

Commerce

Il convient de renforcer la capacité des pays tributaires des produits de base à diversifier leurs exportations, s'attaquer à l'instabilité des cours des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange, et accroître la valeur ajoutée des exportations des pays en développement.

Selon la **Déclaration ministérielle de Doha**⁵⁵, l'accès aux marchés des produits agricoles doit être amélioré, en réduisant toutes les formes de subvention à l'exportation ayant des effets de distorsion des échanges, tout en appliquant un traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Il faut également réduire ou, le cas échéant, supprimer les droits de douane sur les produits non agricoles, en particulier pour les produits d'exportation présentant un intérêt pour les pays en développement.

⁵⁴ Voir le résumé du Consensus de Monterrey en annexe et le texte complet sur www.un.org/french/esa/ffd

⁵⁵ Voir le résumé de la Déclaration de Doha en annexe et le texte complet sur www.wto.org

Afin que le commerce, l'environnement et le développement se renforcent mutuellement, on doit engager une réforme des subventions qui ont des incidences négatives sur l'environnement et promouvoir l'utilisation des évaluations d'impacts sur l'environnement au niveau national. Le principe de non-hiérarchie et le renforcement mutuel doivent être recherchés entre les accords commerciaux internationaux et ceux sur l'environnement, en maintenant l'intégrité des deux ensembles d'instruments juridiques. De manière complémentaire, on doit soutenir les initiatives volontaires visant à créer et élargir les marchés des biens et services respectueux de l'environnement, y compris des produits biologiques.

Enfin, les problèmes de santé publique affectant de nombreux pays en développement doivent être examinés, en notant le fait que l'**Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)**⁵⁶ ne devrait pas empêcher les membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique, en particulier de promouvoir l'accès de tous aux médicaments.

Transferts de technologies

Il convient de faciliter et financer l'accès à des technologies non polluantes et au savoir-faire correspondant, en particulier pour les pays en développement à des conditions favorables. Des cadres juridiques et réglementaires dans les pays fournisseurs et destinataires doivent être établis pour favoriser le transfert de technologies non polluantes et peu coûteuses par les secteurs public et privé.

Il s'agit de renforcer la collaboration entre les universités, les organismes publics et le secteur privé, en développant notamment la mise en réseau des centres de production moins polluante et des établissements de recherche et de développement, afin d'améliorer l'efficacité industrielle, la productivité agricole, la gestion environnementale et la compétitivité. L'attention doit être aussi portée sur l'accès des pays en développement touchés par des catastrophes naturelles aux systèmes d'alerte précoce et aux programmes d'atténuation des effets des catastrophes.

Recherche scientifique

Les pays en développement doivent pouvoir accéder de façon plus équitable aux programmes mondiaux de recherche et développement. Les capacités scientifiques et techniques peuvent être renforcées grâce aux partenariats entre les établissements de recherche, le secteur privé, les gouvernements et les organisations non gouvernement-

⁵⁶ L'Accord sur les ADPIC a pour but d'intégrer les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques de fabrique ou de commerce, brevets, etc.) dans les accords commerciaux de l'OMC.

tales, notamment en améliorant la surveillance de l'environnement par des systèmes d'informations intersectoriels.

L'élaboration des politiques doit être améliorée par une collaboration entre spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales, et entre scientifiques et décideurs. Ces derniers doivent utiliser davantage les évaluations scientifiques interdisciplinaires et les évaluations des risques et continuer à encourager les évaluations internationales, y compris celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Enfin, la prise de décision fondée sur la science doit prendre en compte le [principe de précaution](#)⁵⁷, tel qu'énoncé à Rio.

Charles Kleiber,
Secrétaire d'Etat au Groupement de la
science et de la recherche

“
Johannesburg incite la recherche à s'approprier activement les questions du développement durable. Ceci signifie le lancement de projets dans le domaine de la recherche de pointe dans les différentes disciplines, des voies de recherche bien définies et un débat soutenu entre science, cité et industrie. Quant à la Suisse, elle

s'engage depuis longtemps dans cette direction, d'une part, à travers les pôles de recherche nationaux dans le domaine du développement durable et de l'environnement et d'autre part en menant, dans le domaine de la recherche, une politique scientifique extérieure ouverte sur le monde. ”

Education

L'éducation est essentielle à la promotion du développement durable. Il est indispensable de mobiliser les ressources nécessaires, notamment les ressources financières émanant des donateurs, y compris les institutions financières internationales et les fondations, afin de :

- Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, **d'ici 2015**, en portant une attention particulière aux zones rurales et aux pauvres ;

⁵⁷Cf. définition page 16.

- Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire **d'ici 2005**, et à tous les niveaux d'éducation **en 2015 au plus tard**.

Cela implique de mettre à disposition un large éventail de possibilités scolaires et extrascolaires pour mettre un terme à l'analphabétisme et de soutenir les programmes d'enseignement, y compris ceux qui ont trait à l'environnement et la santé publique, des pays en développement. On doit étudier les moyens de prévenir les graves difficultés financières auxquelles nombre d'établissements d'enseignement supérieur se heurtent dans le monde entier. Les gouvernements devraient en outre faciliter l'accès des étudiants, chercheurs et ingénieurs des pays en développement aux établissements de recherche des pays développés.

Le développement durable doit être intégré dans les systèmes d'enseignement scolaire à tous les niveaux, de manière à promouvoir l'éducation en tant que catalyseur du changement, notamment l'éducation permanente et les perspectives qu'elle offre pour le développement durable. Il est proposé de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies la proclamation d'une décennie sur l'éducation pour le développement durable, débutant en **2005**.

Renforcement des capacités, information et participation

Il s'agit d'accélérer les initiatives qui permettent de renforcer les capacités aux niveaux des savoirs, des institutions et des infrastructures, afin de faire face aux défis de la mondialisation et de réaliser les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. La société civile, notamment la jeunesse, doit être rendue plus apte à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement durable et accéder aux informations et aux actions administratives et judiciaires relatives à l'environnement.

Par conséquent, il est important de renforcer les services statistiques et de poursuivre l'élaboration d'indicateurs se rapportant aux politiques et mesures du développement durable, en prévoyant une ventilation des données par sexe, âge et autres facteurs sociologiques. Les gouvernements doivent aussi favoriser la mise au point et l'utilisation à plus grande échelle des techniques cartographiques et géographiques d'observation de la Terre, ainsi que les technologies satellitaires, pour recueillir des données qualitatives sur l'impact des activités sur l'environnement et l'utilisation des terres et ses changements.

La Suisse a fortement défendu l'objectif de renforcement mutuel du commerce, de l'environnement et du développement, soutenant ainsi le principe d'égalité entre les divers systèmes de régulation internationale, économiques (OMC), environnementaux et sociaux. Concernant la prise de décision fondée sur la science, la Suisse aurait souhaité une formulation plus forte du principe de précaution, bien que celui-ci fût réaffirmé dans le Plan d'action tel qu'adopté lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Dans sa stratégie, le Conseil fédéral veut parvenir à un ancrage fort du développement durable dans la formation, la recherche et la technologie. Dans cette perspective, il suggère de mieux faire connaître et coordonner davantage les offres de formation et de formation continue consacrées au développement durable aux niveaux cantonal et fédéral⁵⁸.

Le gouvernement suisse attache une grande importance à la collaboration scientifique entre la Suisse et les pays en développement et souhaite intensifier les possibilités de suivre une formation en Suisse pour les étudiants de ces pays⁵⁹. Il veut également renforcer les capacités d'action des pays en développement en soutenant des projets innovants, par

exemple dans le commerce équitable combinant utilisation et protection des ressources naturelles ou l'[écorendement](#)⁶⁰.

Sur le plan de l'information, le Conseil fédéral requiert la mesure régulière d'indicateurs faisant le point sur le développement durable. Leur diffusion aura pour mission essentielle de communiquer aux décideurs et à la population la situation de la Suisse relativement aux trois dimensions de la durabilité (économie, environnement et société)⁶¹.

⁵⁸ *op. cit.*, chapitre 3.3, Action 5.

⁵⁹ *Ibidem*, chapitre 3.3, Action 6.

⁶⁰ *Cf. définition page 24.*

⁶¹ *op. cit.*, chapitre 3.10, Action 21.

11

Cadre institutionnel du développement durable



are...

Bundesamt für Raumentwicklung
Office fédéral du développement territorial
Ufficio federale dello sviluppo territoriale
Federal Office for Spatial Development



juragenda

La mise en place à tous les niveaux d'un cadre institutionnel efficace du développement durable est nécessaire pour appliquer pleinement l'Agenda 21, assurer le suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et relever les nouveaux défis du développement durable, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey. Le renforcement du cadre institutionnel doit poursuivre les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de tous les pays, en tenant compte de ceux qui sont propres aux pays en développement;
- Renforcer les organisations internationales traitant du développement durable ainsi que les institutions régionales, nationales et locales pertinentes.

Renforcement du cadre institutionnel du développement durable au niveau international

Un système des Nations Unies dynamique et efficace est nécessaire à la promotion de la coopération internationale et à la mise en place d'un système économique mondial qui profite à tous. Un ferme attachement aux principes du droit international, une volonté forte de renforcer le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales et de les faire mieux fonctionner sont donc indispensables.

Dans cette perspective, les gouvernements devraient promouvoir la bonne gouvernance économique à l'échelle mondiale en gérant les pratiques internationales en matière de finance, de commerce, de technologie et d'investissements qui ont une incidence sur les perspectives socioéconomiques des pays en développement. La communauté internationale devrait assurer le soutien à des réformes structurelles et macroéconomiques, élaborer une solution globale au problème de la dette extérieure et accroître l'accès des pays en développement aux marchés.

Les efforts visant à réformer l'architecture financière internationale doivent être déployés de façon plus transparente et avec la participation effective des pays en développement aux processus de décision. Un système commercial multilatéral qui soit universel, régulé, ouvert, non-discriminatoire et équitable, ainsi qu'une réelle libéralisation des échanges, sont de nature à stimuler considérablement le développement dans le monde entier, ce dont bénéficieraient tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

Il importe également de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales (Fonds Monétaire International, Banque

mondiale, etc.), le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**⁶² et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les organes des Nations Unies, tels que le Conseil économique et social (CES) et la Commission du développement durable (CSD), devraient accroître leur rôle dans l'intégration équilibrée des trois piliers économique, social et environnemental du développement durable, promouvoir la poursuite de l'application de l'Agenda 21 et servir de centre de coordination pour les échanges d'expériences et le recensement des meilleures pratiques. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit devenir le pilier central du régime international de l'environnement.

Renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable à l'échelon national

Chaque pays est le principal responsable de son propre développement durable même si le rôle des politiques nationales ne saurait être surestimé. Les Etats devraient viser les objectifs suivants :

- Promouvoir le développement durable en promulguant et appliquant des lois claires et efficaces qui le favorisent ;
- Renforcer les organismes publics en les dotant de l'infrastructure nécessaire et en favorisant la transparence, la responsabilité et la justice des institutions administratives et judiciaires ;
- Progresser dans l'élaboration de stratégies nationales de développement durable en promouvant les approches intersectorielles et commencer leur mise en œuvre **avant 2005**. Les stratégies devraient contenir des mesures de coopération internationale qui tiennent compte des besoins spécifiques des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.
- Renforcer le rôle et la capacité des autorités locales à mettre en œuvre l'Agenda 21 et le Plan d'action de Johannesburg et encourager le partenariat entre les autorités locales et entre celles-ci et d'autres niveaux administratifs.

La participation des **grands groupes**⁶³ (l'industrie, les syndicats, la science, les organisations non gouvernementales, les agriculteurs, etc.) doit être promue à la fois au niveau national et local. Aussi, pour obtenir des approches institutionnelles cohérentes et coor-

⁶² Le site du FEM se trouve à l'adresse www.gefweb.org/main.htm

⁶³ Cf. définition page 14.

données, on doit poursuivre la création de conseils de développement durable et de structures de coordination qui intègrent toutes les parties prenantes. Cela doit amener à créer des partenariats entre les protagonistes gouvernementaux et non-gouvernementaux pour mettre en œuvre des stratégies de développement durable à tous les niveaux.

Enfin, la participation des citoyens doit être renforcée en leur permettant d'accéder aux informations sur la législation et de formuler et appliquer les politiques relatives au développement durable. Les femmes doivent y prendre part pleinement et sur un pied d'égalité, de même que les jeunes, en appuyant par exemple les conseils locaux de la jeunesse et en encourageant leur création là où il n'en existe pas.

POSITIONS DE LA SUISSE À JOHANNESBURG

Pour la Suisse, la problématique de la [bonne gouvernance](#)⁶⁴ au niveau national est primordiale. Il est néanmoins encore difficile de déterminer quels domaines ce principe doit couvrir en priorité et quelle substance on devrait lui donner. La compréhension commune des Etats et l'intégration des diverses dimensions de la gouvernance dans le débat international sont donc essentielles pour une mise en œuvre efficace du développement durable.

Au niveau international, la Suisse souhaite une réforme des organismes internationaux: le renforcement de la CSD afin qu'elle s'occupe plus concrètement d'échanges d'expériences et du recensement des meilleures pratiques, la reconnaissance du PNUÉ comme pilier central du régime international de l'environnement et, plus généralement, l'objectif d'éviter les doubles emplois entre institutions internationales.

⁶⁴ Cf. définition page 14.

SIGNIFICATION POUR LA SUISSE

Sur le plan international, la Suisse défend un renforcement du système mondial de protection de l'environnement (accords, institutions, régimes internationaux) afin d'améliorer la position de celui-ci par rapport à d'autres régimes économiques et sociaux⁶⁵. Sur le plan national, le Comité interdépartemental de Rio (Ci-Rio) joue le rôle de plate-forme d'information et de discussion pour toutes les activités de la Confédération en relation avec le développement durable. Il est responsable de garantir la cohérence des politiques des différents offices fédéraux et de soumettre éventuellement des propositions d'amélioration⁶⁶.

Par ailleurs, les principes de la stratégie nationale pour le développement durable devront être mis en œuvre par l'intégration de tous les milieux intéressés aux niveaux fédéral, cantonal, régional et local, notamment par le biais du Forum du développement durable. Il y a lieu d'obtenir la collaboration de l'économie

et de la population et de créer un dialogue intense entre les différentes composantes de la société⁶⁷ afin de concrétiser les actions définies et ancrer la Suisse sur le chemin du développement durable.

⁶⁵ *op. cit.*, chapitre 3.6, Action 12.

⁶⁶ *ibidem*, chapitre 4.1.

⁶⁷ *ibid.*, chapitre 4.4.

Un exemple parmi d'autres : Ce qu'a fait le canton du Jura... et ce qui lui reste à faire



L'Agenda 21 de Rio met l'accent sur le rôle des collectivités locales pour traduire le concept de développement durable en mesures concrètes. Il demande en particulier (chapitre 28) "que toutes les collectivités instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter 'un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité'" Il est précisé qu'il conviendrait de "mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme" tel que susmentionné. Ainsi, parallèlement aux ajustements internationaux et nationaux, des processus régionaux et locaux doivent être mis en place afin d'élaborer et de mettre en œuvre des Agendas 21 à chacun de ces niveaux.

Dès 1999, le Canton du Jura décide de contribuer aux efforts internationaux et nationaux en se lançant sur la voie du développement durable. Par une volonté politique forte, il construit une stratégie d'action en deux temps.

Le premier mouvement a été d'introduire les principes et les objectifs de développement durable dans le contexte de la révision du plan directeur cantonal d'aménagement du territoire. Puis a été engagé un processus participatif d'Agenda 21 local, sous le nom de Juragenda 21, avec comme fil rouge la promotion de la santé et la qualité de vie, afin de donner une plus grande cohérence et une meilleure visibilité à l'ensemble. Juragenda 21 est initié par le Département de l'Environnement et de l'Équipement avec une corresponsabilité du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police et le soutien de Promotion Santé Suisse. equiterre est chargée de développer et coordonner le projet, ce qui correspond également à un nouveau type de partenariat pour l'action publique.

En synergie avec d'autres projets jurassiens, Juragenda 21 propose de répondre aux défis posés pour l'avenir, en élaborant des actions qui respectent les objectifs de développement durable et qui "parlent" de promotion de la santé et de qualité de vie. À cette fin, un Forum de personnes représentatives de la société civile est mis sur pied afin d'identifier les problèmes locaux et, en fonction des objectifs fixés, de définir des domaines prioritaires sur lesquels travailler pour construire des actions concrètes à inscrire dans Juragenda 21. Cinq champs d'action sont ainsi retenus : il s'agit du "Tourisme durable"; de la "Mobilité durable"; de l'"Alimentation, alcool, tabac dans les écoles et ailleurs"; de la "Santé au travail: l'Etat montre l'exemple sans donner de leçons!"; et de "2121 Juragenda, village durable". À l'intérieur de chacun de ces champs, diverses actions concrètes à court, moyen et long terme sont prévues.

Un "arrêté concernant l'approbation des mesures du développement durable dans le cadre de Juragenda 21 pour 2002" a été adopté par le Gouvernement. Il marque une étape importante du processus en validant le travail déjà effectué, mais également en permettant d'engager les actions prévues. Le souci permanent du Canton pendant ce processus a été de montrer à la population jurassienne ce que pouvait être le dévelop-

pement durable au quotidien. Ainsi, des actions ponctuelles ont été proposées à la population: la Journée Mobilité et Santé; un concours de dessins pour les écoles à l'occasion de la Journée internationale de la forêt; une rencontre entre professionnels d'aménagement du territoire et promoteurs de la santé sur la qualité de vie.

Juragenda 21 a rendu visible le canton hors de ses frontières lors de différentes manifestations: des Journées nationales du développement durable au Sommet mondial de Johannesburg, le Jura s'est forgé une image proactive. Cette émulation a également permis d'attirer des manifestations sur le territoire jurassien. Aujourd'hui, un premier bilan positif est dressé. Il s'agit de continuer à faire évoluer ce processus de développement durable.

Pierre Kohler,
Ancien ministre de la République et
Canton du Jura

”

Le Canton du Jura a l'occasion de jouer un rôle moteur et de pionnier en matière de développement durable en Suisse. En lançant Juragenda 21, il a montré sa capacité à innover dans la construction d'un monde meilleur. Juragenda 21 est un plan d'action exemplaire dans le sens où il a comme fil

conducteur la promotion de la santé et du bien-être de la population. ”

”

Déclaration du Millénaire

Assemblée générale des Nations Unies, tenue du 6 au 8 septembre 2000 à New York

Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etats et de gouvernements réaffirment leur foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Ils reconnaissent qu'ils sont tenus de défendre les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité et sont résolus à instaurer une paix juste et durable.

On estime que le principal défi à relever est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Un effort important doit donc produire des politiques qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et soient formulées et appliquées avec leur participation effective.

On relève certaines valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle: la liberté de vivre dans la dignité, l'égalité des droits, la solidarité internationale, la tolérance relative aux différences culturelles, le respect de la nature et le partage des responsabilités.

La Déclaration engage en outre les Etats à n'épargner aucun effort afin de poursuivre plusieurs objectifs: la paix, la sécurité et le désarmement; le développement et l'élimination de la pauvreté; la protection de l'environnement; les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance; la protection des groupes vulnérables (réfugiés, enfants, etc.); la réponse aux besoins spéciaux de l'Afrique (démocratie, développement durable, etc.) et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Déclaration ministérielle de Doha

Conférence ministérielle de l'OMC, tenue du 9 au 14 novembre 2001 à Doha (Qatar)

Les chefs de gouvernement sont résolus, compte tenu en particulier du ralentissement économique mondial, à poursuivre le processus de réforme et de libéralisation des politiques commerciales, faisant ainsi en sorte que le système joue pleinement son rôle pour ce qui est de favoriser la reprise, la croissance et le développement.

Le commerce international peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté. Les gouvernements reconnaissent la nécessité pour toutes leurs populations de tirer parti des possibilités accrues et des gains de bien-être que le système commercial multilatéral génère.

Ils reconnaissent la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et les difficultés structurelles spéciales qu'ils rencontrent dans l'économie mondiale. A cet égard, ils souhaitent remédier à la marginalisation de ces pays dans le commerce international et à améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral.

Les chefs de gouvernements réaffirment avec force leur engagement en faveur de **l'objectif du développement durable**. Ils sont convaincus que les objectifs consistant à maintenir un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et à œuvrer en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable peuvent et doivent se renforcer mutuellement. Ils reconnaissent ainsi les efforts faits par les Membres pour effectuer des évaluations environnementales nationales des politiques commerciales à titre volontaire.

En outre, aucun pays ne devrait être empêché de prendre des mesures pour assurer la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, la préservation des végétaux, ou la protection de l'environnement, aux niveaux qu'il considère appropriés, sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international, et qu'elles soient par ailleurs conformes aux dispositions des accords de l'OMC.

Consensus de Monterrey

Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique)

Dans le Consensus de Monterrey, il est question de bâtir un nouveau partenariat pour le développement entre les pays développés et les pays en développement. Les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à promouvoir à l'échelon mondial et national, des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture.

Le Consensus de Monterrey affirme que *"chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social"* et dans le même temps encourage l'adoption d'une conception globale des problèmes nationaux, internationaux et interdépendants que pose le financement du développement.

L'objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable. Pour cela, l'accent est mis sur :

- L'accroissement des ressources externes : les pays développés doivent poursuivre l'objectif visant à augmenter l'aide au développement à hauteur de 0,7 % du PNB ;
- La mobilisation des ressources nationales ;
- La promotion de l'investissement étranger direct ;
- La libéralisation du commerce international ;
- La mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'**Initiative améliorée en faveur des pays pauvres très endettés**⁶⁸ ;
- La bonne gouvernance à tous les niveaux ;
- La lutte contre la corruption sous tous ses aspects.

Le Consensus de Monterrey préconise en outre le renforcement de la coordination entre le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales œuvrant dans les domaines des finances, du commerce et du développement.

Stratégie fédérale 2002 pour le développement durable

*Rapport du Conseil fédéral suisse du 27 mars 2002*⁶⁹

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio, le Conseil fédéral présentait sa nouvelle Stratégie 2002 pour le développement durable. Celle-ci vise une intégration des principes du développement durable sur tout le territoire et dans tous les domaines politiques.

Le Conseil fédéral voit dans le développement durable un champ d'action politique qui vise à garantir un développement viable à long terme et relève des défis environnementaux, économiques et sociaux. Les 10 domaines d'interventions de la stratégie, qui réunissent 22 actions, sont : Politique économique et service public ; Politique financière ; Formation, recherche et technologie ; Cohésion sociale ; Santé ; Environnement et ressources naturelles ; Développement territorial et urbanisation ; Mobilité ; Coopération au développement et promotion de la paix ; Méthodes et instruments (d'évaluations).

La Stratégie recherche un équilibre entre les trois piliers du développement durable (économie, société et environnement), définit des mesures concrètes et invite les cantons, les communes, le secteur privé et la société civile à contribuer à leur mise en œuvre. Elle porte jusqu'à la fin de la législature 2004-2007.

⁶⁸ Voir la description de cette initiative sous www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm

⁶⁹ Le rapport stratégique peut être obtenu gratuitement à l'adresse suivante : Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, 3003 Berne, fax 031 325 50 58, www.bbl.admin.ch/bundespublikationen. Numéro de commande 812.014.f (remplacer f par d, i ou e pour la version allemande, italienne ou anglaise).

Les versions PDF peuvent être téléchargées depuis le site www.are.admin.ch

Glossaire des sigles et des abréviations

<i>ADPIC</i>	<i>Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce</i>
<i>BM</i>	<i>Banque mondiale</i>
<i>CCD</i>	<i>Convention sur la lutte contre la désertification</i>
<i>CEC</i>	<i>Conseil économique et social (Nations Unies)</i>
<i>CNUED</i>	<i>Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement</i>
<i>CSD</i>	<i>Commission du développement durable (Nations Unies)</i>
<i>FEM</i>	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>
<i>FMI</i>	<i>Fonds monétaire international</i>
<i>Juragenda 21</i>	<i>Agenda 21 de la République et Canton du Jura</i>
<i>NEPAD</i>	<i>Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique</i>
<i>OCDE</i>	<i>Organisation de coopération et de développement économiques</i>
<i>OIT</i>	<i>Organisation internationale du Travail</i>
<i>OMC</i>	<i>Organisation mondiale du commerce</i>
<i>OMS</i>	<i>Organisation mondiale de la Santé</i>
<i>ONG</i>	<i>Organisation non gouvernementale</i>
<i>ONU</i>	<i>Organisations des Nations Unies</i>
<i>PMA</i>	<i>Pays les moins avancés</i>
<i>PME</i>	<i>Petites et moyennes entreprises</i>
<i>PNB</i>	<i>Produit national brut</i>
<i>PNUD</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>
<i>PNUE</i>	<i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>
<i>POPs</i>	<i>Polluants organiques persistants</i>
<i>SMDD</i>	<i>Sommet Mondial pour le Développement Durable</i>
<i>SME</i>	<i>Système de gestion de l'environnement</i>

Impressum

Rédaction

Alexandre Burnand, Thierno Diallo, Natacha Litzistorf Spina, René Longet
equiterre – Partenaire pour le développement durable

Graphisme : BBR Art Communication, Courroux

Impression : Imprimerie "Le Pays", Porrentruy

Remerciements

La République et Canton du Jura et son mandataire equiterre souhaitent remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la relecture de cet ouvrage. Toutefois cet appui précieux ne représente pas l'avis officiel des Offices fédéraux dans les choix opérés tant au niveau du fond que de la forme.

- Lisa Magnollay et Werner Thut, Direction du développement et de la coopération,
Département fédéral des affaires étrangères
- Katharina Kummer, Kummer EcoConsult
- Franz Perrez et Daniel Ziegerer, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage,
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
- Thomas Knecht, Secrétariat d'Etat à l'économie, Département fédéral de l'économie
- Jean-François Giovannini, ancien Directeur suppléant de la Direction du développement et de la coopération
- Jean-Christophe Füg, Office fédéral de l'énergie,
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
- Anne DuPasquier, Office du développement territorial,
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Cet ouvrage a été produit avec du papier recyclé Cyclus blanc nature.

Septembre 2003

